

ZONES REGLEMENTEES ET ZONES REGLEMENTEES TEMPORAIRES

(Réf : AIP FRANCE - MIA - ENR 5.1)

NR	LIEU Nature de l'activité	Lim. Sup. Lim. Inf.	OBSERVATIONS
R 1 A	LA REGINE Mise en oeuvre de ballon captif avec système antenneaire	3100ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Activable H24.</i> Activité connue de Toulouse APP/INFO, Carcas- sonne TWR. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Câble de retenue du ballon balisé par fanion. Ballon et câble éclairés de nuit.
R 1 B		5600ft AMSL 3100ft AMSL	<i>Activable par NOTAM</i>
R 2	LE RUCHARD Tirs SOL/SOL	2300ft AMSL SFC	Gestionnaire : E.L.T Le Ruchard - 37220 Avon Les Roches : Tél : 02.47.45.72.56. Fax : 02.47.45.72.79 <i>H 24.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire. Activité réelle connue par Tours APP.
R 3	VOUZIERS SECHAULT Tirs d'explosifs	1800ft AMSL SFC	Gestionnaire : Camp de Vouziers-Séchault. Chef du détachement du 25ème régiment du génie de l'air ou permanent. Tél : 03.25.07.72.14 - 03.24.30.42.11. <i>Lun/Ven : 0600/1800 (HIV+1h)</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de St Dizier APP 134.775 pendant les HOR ATS.
R 4 A	Procédures de tirs AIR/SOL	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : officier de tir AIR SUIPPES. <i>Active ETE :</i> <i>Lun/Mar/Jeu sauf JF : 0600/2200</i> <i>Mer/sauf JF : 0600/1600</i> <i>Ven sauf JF : 0600/1400 (HIV + 1h)</i>
R 4 B	Procédures associées au Tirs AIR/SOL	3500ft AMSL 800ft ASFC	IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. Tél : 03.26.67.81.66 ou 03.26.67.82.26. Activité connue de Paris ACC 120.95 RAI 118.625 Paris FIC/ACC 125.7/136.75
R 4 C		FL 55 3500ft AMSL	Idem R 4 A sauf IFR/VFR : contournement obliga- toire pendant l'activité sauf desserte IFR Chalons Vatry suivant modalités fixées par protocole.
R 4 D		FL 115 FL 055	Idem R 4 A - Activité connue de Paris ACC 120.95 et 136.75, RAI 118.625, Paris FIC 125.7 et Saint- Dizier APP 134.775.
R 5 A1	CHAUMONT SEMOUTIERS Vols d'aéronefs télépi- lotés non habités.	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable par NOTAM H24, 8 jours par mois : Lun, Mar, Jeu, Ven sauf JF.</i> Activité réelle connue de SIV Seine 121.65, St Dizier APP 134.775, Bâle INFO 135.850 et RIESLING radar 119.7. IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. Tél 61ème RA Chaumont : 03.25.35.96.58 Fax : 03.25.35.96.56. SIV Seine : 01.64.14.27.36. BIV Drachenbronn : 03.88.94.58.02.

R 5 A2	CHAUMONT SEMOUTIERS Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	4000ft AMSL 800ft ASFC	<i>Activable par NOTAM H24, 8 jours par mois, sauf juillet et août, 4 jours en juillet et 4 jours en août : Lun/Mar/Jeu/Ven sauf JF.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. Idem R 5 A1
R 5 B1	CHAUMONT JUVANCOURT	800ft ASFC SFC	Idem R 5 A1
R 5 B2	Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 55 800ft ASFC	Idem R 5 A2
R 6 A	MAILLY Tirs Sol-Air, Air-Sol, Sol-Sol, PJE, Vols d'aéronefs télépilotes non habités. Mise en oeuvre ballons captifs système antennaire	FL 95 SFC	Gestionnaire : CENTAC Mailly. IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. <i>Activable H24</i> Activité annoncée par Paris ACC/FIC 120.95 Activité connue de Paris FIC 125.7, Paris ACC 131.175, Seine APP 120.325.
R 6 B	Tirs Sol-Air, Air-Sol, Sol-Sol, PJE	FL 145 FL 95	<i>Activable par NOTAM.</i> Le reste : idem R 6 A
R 6 C	Tirs Sol-Sol, PJE	FL 195 FL 145	<i>Activable par NOTAM.</i> Le reste : idem R 6 A
R 6 D	Missions d'entraînement d'appui aérien par aéronefs de combat.	FL 145 2000ft ASFC	Gestionnaire : CENTAC Mailly. Tél : 03.25.47.24.38 (ou 24 86 / 29 31 / 24 26) <i>Activable par NOTAM deux semaines par mois au maximum. Sauf Sam/Dim/JF.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Paris ACC/FIC 125.7 ou 131.175, Saint-Dizier APP 134.775 ou 264.425.
R 6 E	Missions d'entraînement d'appui aérien par aéronefs de combat.	FL 55 3000ft ASFC	Gestionnaire : CENTAC Mailly. Tél : 03.25.47.24.38 (ou 24 86 / 29 31 / 24 26) <i>Activable par NOTAM deux semaines par mois au maximum. Sauf Sam/Dim/JF.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Paris ACC/FIC 125.7 ou 131.175, Saint-Dizier APP 134.775 ou 264.425.
R 7 A	TOURS Cinq Mars la Pile Ecole, voltige, combat aérien. Vols d'aéronefs télépilotes non habités. Ravitaillement en vol.	FL 195 FL 105	Gestionnaire : CDC CINQ MARS LA PILE <i>Lun/Ven : sauf JF</i> <i>Activable H 24.</i> Activité connue Paris ACC/FIC, Bordeaux ACC, Brest ACC/FIC. IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 7 B	Ecole, voltige, combat aérien, ravitaillement en vol, vols de contrôle militaires.	FL 195 FL 115	Gestionnaire : CDC CINQ MARS LA PILE <i>Activable sauf JF (HIV +1HR) :</i> - Zone globale : Lun/Ven : 0700/1500 - Partie au nord de la limite nord de l'AWY H12 : Lun/Jeu : 1500/0500 et par NOTAM en dehors de ces horaires. Activité connue Paris ACC/FIC et Brest ACC/FIC. IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité sauf sur AWY H12, R50 et R492, suivre instructions de l'ACC.
R 7 C	Ecole, voltige, entraînement combat ravitaillement en vol.	FL 195 FL 115	<i>Activable H24 : du Lun 0700 au Ven 1500, sauf de 0500 à 0700 et JF (HIV +1HR).</i> IFR : contournement obligatoire pendant l'activité sauf sur AWY G54 et G28, suivre instructions de l'ACC. VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. A l'exclusion de la R 25 C lorsqu'elle est active. Plancher FL125 au-dessus de la R 116 B.

R 8	COURBESSAC Circulation d'AD Activités d'aviation légère et sportive.	1000ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable SR-30, SS+30.</i> A l'exclusion de la R190 Nîmes lorsqu'elle est active. IFR/CAM I : contournement obligatoire. VFR/CAM V : pénétration sans restriction si visibilité horizontale \geq à 5 km. Activation connue de Garons TWR.
R 9 A	BOURGES (1) Tirs sol/sol et sol/air Destruction d'explosifs Vols d'aéronefs télépilotes non habités	1700ft AMSL SFC	A-B-C-D : Gestionnaire : NIL. <i>R9 A active H24.</i> (1) Des portions d'espaces sont utilisées au profit de la BA Avord pour les phases d'ATT et de DEC après accord de l'ETBS de Bourges. IFR/VFR : pendant l'activité, contournement obligatoire.
R 9 B		FL 195 1700ft AMSL	<i>Active :</i> <i>Lun/Ven sauf JF : 0500/1030-1130/1630-1800/2400 (HIV + 1 h).</i> Activité connue de Paris ACC/FIC et Avord APP 119.7 (HOR ATS). Idem R 9 A (1)
R 9 C	Tirs sol/sol et sol/air Destruction d'explosifs.	FL 530 FL 195	IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. HOR idem R9 B. Activité connue de Paris UAC, Bordeaux UAC et Avord APP 119.7 (HOR ATS)
R 9 D		UNL SFC	<i>Activable par NOTAM.</i> Limites sup et inf annoncées par NOTAM Idem R 9 A (1) .
R 10	VIDECOQ Ravitaillement en vol. Activités spécifiques Défense	FL 195 FL 115	Gestionnaire : CDC CINQ MARS LA PILE <i>Activable H24 sauf JF :</i> <i>Lun 0700 au Ven 1500 (HIV+ 1h)</i> IFR/VFR autorisés, suivre instructions de Paris ACC Brest ACC.
R 11	SAINT CHRISTOL Protection activité Défense spécifique.	1000ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL - H 24 Contournement obligatoire
R 12	MONT SAINT MICHEL Site classé Cercle de rayon de 1,6 NM centré sur 483811N 0013040W	3000ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL - H24 Contournement obligatoire sauf dérogations exceptionnelles accordées par le Préfet de la Manche, après avis de la DAC Ouest.
R 13 A	GAVRES QUIBERON Activités spécifiques Défense. Vols d'aéronefs télépilotes non habités. Tirs et explosifs.	UNL SFC	Gestionnaire : BASEFUSCO Groupement Gâvres (Tél : 02.97.12.30.48) <i>Activité :</i> <i>Lun/Jeu sauf JF : 0600/2300, Ven : 0600/1500</i> <i>En dehors activable par NOTAM (HIV+1h)</i> CAG/CAM : contournement obligatoire en dessous du plafond réel annoncé sauf pour ACFT : - programmés par BASEFUSCO Groupement Gâvres -SAR et sécurité publique après autorisation de Lorient APP pendant ses HOR ATS. Activation et plafond réel connus de Lorient APP 123.0, Lorient TWR 122.7, ATIS 129.125, CCMAR ATL ARMOR, Brest ACC/FIC, Nantes INFO, Iroise INFO.
R 13 B			
R 13 C			

R 14	LE BEGO PLOUHARNEL Activités spécifiques Défense. Vols d'aéronefs télépi- lotés non habités. Tirs et explosifs.	3000ft AMSL SFC	Gestionnaire : BASEFUSCO Groupement Gâvres (Tél : 02.97.12.30.48) Activité : du 15/09 au 15/06 sauf JF : <i>Lun au Jeu</i> : 0730 à 1000 et 1130 à 1400 <i>Ven</i> : 0730/1200 (HIV + 1h) En dehors activable par NOTAM. CAG/CAM : contournement obligatoire sauf pour : - ACFT programmés par BASEFUSCO Groupement Gâvres. -ACFT SAR et sécurité publique après autorisation de Lorient APP. Activation réelle connue de Lorient APP 123.0, Lorient TWR 122.7, ATIS 129.125, Nantes INFO, Iroise INFO.
R 15 A	BRIENNE LE CHATEAU Activité de parachu- tage sous l'égide de la SARL Aube Parachutisme.	FL 085 SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable LS - 30/CS + 30.</i> Contournement obligatoire pendant l'activation sauf ACFT au départ et à destination, de l'AD Brienne le Château, HEL au départ et à destination de l'héliport de Blignicourt et ACFT utilisateurs de l'activité de parachutage, après contact radio sur 123.425. Activation connue de : Paris INFO 126.1, Seine INFO 120.325, St Dizier APP 134.775 et Paris ACC 120.95.
R 15 B	BRIENNE LE CHATEAU Activité de parachu- tage sous l'égide de la SARL Aube Parachutisme.	FL 195 FL 085	Idem R15 A. Contournement obligatoire pendant l'activation sauf ACFT au départ et à destination, de l'AD Brienne le Château et ACFT utilisateurs de l'activité de parachu- tage, après contact radio sur 123,425. Activation connue de : Paris INFO 126.1, Seine INFO 120.325, St Dizier APP 134.775 et Paris ACC 120.95
R 20 B1	AVORD Ecole VSV et procé- dures MIL	FL 195 3000ft AMSL	<i>Activable H 24.</i> Activité connue de RAI 119.7, Paris ACC/FIC, Nevers AFIS, Seine APP, St Yan APP. IFR : sur autorisation Avord APP. VFR motorisés : pénétration autorisée après contact radio, suivre instructions d'Avord APP. VFR non motorisés : pénétration autorisée après contact radio avec Avord APP.
R 20 B2		FL 065 3000ft AMSL	<i>Activable H 24.</i> Activité connue de Avord APP ou RAI 119.7, Paris ACC/FIC, Bordeaux ACC, Poitiers INFO, Nevers AFIS, St Yan APP. IFR : sur autorisation Avord APP. VFR motorisés : pénétration autorisée après contact radio, suivre instructions d'Avord APP. VFR non motorisés : pénétration autorisée après contact radio avec Avord APP. Associé à la TMA partie 2 classe E pour sa partie commune.
R 20 B3		FL 195 3000ft AMSL	<i>Activable H 24.</i> Activité connue de Avord APP ou RAI 119.7, Paris ACC/FIC, Bordeaux ACC, Poitiers INFO, Seine INFO, Bourges AFIS. IFR : sur autorisation Avord APP. VFR motorisés : pénétration autorisée après contact radio, suivre instructions d'Avord APP. VFR non motorisés : pénétration autorisée après contact radio avec Avord APP. A l'exclusion des R 9 B et D si actives. Plancher FL 065 au dessus de la TMA 1.1 Avord.
R 20 B4		FL 115 4500ft AMSL	Activité : idem R 20 B3 plus Limoges INFO. IFR : sur autorisation Avord APP. VFR motorisés : pénétration autorisée après contact radio, suivre instructions d'Avord APP. VFR non motorisés : pénétration autorisée après contact radio avec Avord APP.
R 20 B5		FL 065 3000ft AMSL	Activité : idem R 20 B4 IFR : sur autorisation Avord APP. VFR motorisés : pénétration autorisée après contact radio, suivre instructions d'Avord APP. VFR non motorisés : pénétration autorisée après contact radio avec Avord APP. A l'exclusion de la zone P 20 Belleville sur Loire.

R 24	MONTMORILLON Tirs Sol/Sol Tirs d'explosifs	4500ft AMSL SFC	Gestionnaire : RICM POITIERS : 05.49.00.25.48 <i>Du Lun 0400 au Sam 2100 sauf JF (HIV+1h).</i> <i>Activable par NOTAM en dehors de ces HOR.</i> Activité réelle connue de Poitiers INFO 124.0, Limoges INFO 124.050. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 25 C	ORLEANS/BRICY Procédures Vols de contrôle Militaires	FL205 FL115	Gestionnaire : CDC CINQ MARS LA PILE <i>Activable H24.</i> Activité connue d'Orléans APP ou RAI 122.7, RAKI, Paris ACC/FIC, Bordeaux ACC et Seine INFO. VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. IFR : suivre instruction de l'ACC.
R 25 H		FL 420 FL 205	Gestionnaire : CDC CINQ MARS LA PILE <i>Activable H 24.</i> Activité connue d'Orléans APP ou RAI 122.7, RAKI, Paris UAC, Bordeaux UAC et Brest UAC. IFR : suivre instruction de l'ACC.
R 26	CORDES TOLOSANNES Tirs Sol/Sol Armes légères d'in- fanterie	4500ft AMSL SFC	Gestionnaire : 31è Régiment du Génie Castelsarra- sin : 05.63.32.75.99, Permanence : 05.63.32.87.20. <i>Lun/Jeu hors JF du 01/10 au 31/03 de 0600 à 1800 du 01/04 au 30/09 de 0600 à 2000 (HIV+1h)</i> Activité réelle connue de Toulouse INFO 121.250. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 27	SAINT FELIX DE RIEUTORD Tirs Sol/Sol Armes légères d'in- fanterie	6500ft AMSL SFC	Gestionnaire : Officier de tir 1er RCP Tél : 05.34.01.99.40, permanence : 05.34.01.99.10. <i>Activable Lun, Mar, Jeu, Ven sauf JF : 0400/1000, 1100/1600, 1800/2200 (HIV+1h)</i> Activité réelle connue de Toulouse INFO 121.250, Pamiers 118.175. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 28	ANGERS MARCE Circulation et procé- dures d'aérodrome	2500ft AMSL SFC	<i>Active en dehors des HOR de la CTR Angers Marce.</i> IFR/VFR : contact radio obligatoire avec Angers INFO (pendant HOR AFIS), et A/A Angers (hors HOR ATS). Sauf autorisation particulière, par protocole d'accord avec la Délégation territoriale Pays de Loire.
R 30 A	MONT-BLANC Opérations des ACFT en mission de secours en montagne	FL115 ou 3300ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Active H24</i> Contournement obligatoire pour les PUL.
R 30 B			H24 du 01/07 au 31/08. Idem R 30 A.
R 31 A1	CAZAUX Activité MIL spéci- fique intense, bombar- dements, tirs d'engins, vols d'essais, procé- dures AD Cazaux et activités du CEL. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 SFC	Gestionnaire : CAZAUX APP <i>Activable H 24.</i> Activité connue de Cazaux APP ou sur RAI 119.6, Aquitaine INFO, Bordeaux ACC. IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation Cazaux APP. Survол de l'AD interdit H 24 au-dessous de 1000ft ASFC. A l'exclusion de la ZIT Le Barp, des zones R148 Biscarrosse, D91 Belin, R162 Cozes Lège et D170 Calamar lorsqu'elles sont actives.
R 31 A2		FL 195 1000ft ASFC	Gestionnaire : CAZAUX APP <i>Activable H 24.</i> Activité connue de Cazaux APP ou sur RAI 119.6, Aquitaine INFO, Bordeaux ACC. IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation Cazaux APP. Accès AD Biscarrosse autorisé de SFC à 1000ft ASFC.

R 31 A3	CAZAUX Activité MIL spécifique intense, bombardements, tirs d'engins, vols d'essais, procédures AD Cazaux et activités du CEL. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 1000ft ASFC	Gestionnaire : CAZAUX APP <i>Activable H 24.</i> Activité connue de Cazaux APP ou sur RAI 119.6, Aquitaine INFO, Bordeaux ACC. IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation Cazaux APP. A l'exclusion de la R162 Cozes Lège lorsqu'elle est active. Accès AD Arcachon et Andernos autorisé de SFC à 1000ft ASFC.
R 31 A4	CAZAUX Activité MIL spécifique intense, bombardements, tirs d'engins, vols d'essais, procédures AD Cazaux et activités du CEL. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 3300ft ASFC	Gestionnaire : CAZAUX APP <i>Activable H 24.</i> Activité connue de Cazaux APP ou sur RAI 119.6, Aquitaine INFO, Bordeaux ACC. IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation Cazaux APP.
R 31 B	CAZAUX Activité MIL spécifique intense, Voltige. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 3000ft ASFC	Gestionnaire : CAZAUX APP <i>Activable H24.</i> Activité connue de Cazaux APP ou sur RAI 119.6, Aquitaine INFO, Bordeaux ACC. Procédure AD Cazaux et activité CEL. IFR : sur autorisation. VFR : PPR Cazaux APP.
R 31 H	CAZAUX Activité MIL spécifique intense. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	UNL FL 195	Gestionnaire : CAZAUX APP <i>Activable H24.</i> Activité connue de Cazaux APP ou sur RAI 119.6, Bordeaux UAC. IFR : sur autorisation.
R 33	SOLFERINO Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL105 FL095	Gestionnaire : MONT DE MARSAN APP <i>Activable : H 24.</i> Activité réelle connue de Mont de Marsan APP 119.7 / 268.600 - Cazaux APP 119.6 / 284.850 Biarritz INFO : 119.175 - Aquitaine INFO : 120.575 - Pyrénées INFO : 126.525 O/T HOR ATS de Biarritz INFO. IFR/CAM contrôlée/VFR/CAM V : contournement obligatoire pendant les heures d'activité réelle.
R 34 A1	MONT DE MARSAN	FL 065 3000ft AMSL	Gestionnaire : MARSAN APP <i>Activable H 24.</i> <i>Activité Sam/Dim exceptionnelle.</i> Activité connue de Bordeaux ACC Marsan APP ou RAI 119.7, Pyrénées INFO. IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation Marsan APP.
R 34 A2	Activité MIL spécifique. Voltige. Vol d'essais. Procédure AD. Vols d'aéronefs télépilotes. Ravitaillement en vol.	FL 195 FL 065	
R 34 C	Activité MIL spécifique. Voltige. Vol d'essais. Procédure AD. Vols d'aéronefs télépilotes.	3000ft AMSL 800ft ASFC	Activité : idem R 34 A1/A2 Plancher 1650 ASFC dans cercle 2 NM centré sur AD Nogaro IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation Marsan APP.
R 34 D		4500ft AMSL 1650ft AMSL	Activité : idem R 34 A1/A2 IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation Marsan APP. Activité connue de Marsan APP ou RAI 119.7, Pyrénées INFO, Biarritz INFO.
R 40 A	DAX Intense activité HEL. Ecole de pilotage. Entraînement VSV. Entraînements pannes.	2000ft AMSL SFC	<i>Activable : H 24.</i> Activité réelle connue de Biarritz INFO 119.175 ou Dax APP 122.05 ou RAI 122.05 IFR : sur autorisation de Biarritz APP. VFR/CAM : sur autorisation de Dax TWR 118.325.
R 40 B	Intense activité HEL. Ecole de pilotage. Entraînement VSV.	FL 065 2000ft AMSL	<i>Activable : H 24.</i> Activité réelle connue de Biarritz INFO 119.175 ou Dax APP 122.05 ou RAI 122.05 Plafond 4500ft AMSL sous la TMA5 et TMA6 Biarritz. VFR/CAM : sur autorisation de Dax APP 122.050. IFR : sur autorisation de Biarritz APP.

R 43	OLORON Environnement (Glissement de terrain)	FL 200 SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Activable H 24</i> Pénétration limitée aux vols subsoniques d'ACFT non équipés de réacteurs
R 44 A	GER Tirs mortiers Tirs canons	FL 105 SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable H24 du Lun au Ven sauf JF.</i> Connaissance planification activité : chef de camp de GER 05.62.56.85.51 Activité réelle connue par Lourdes TWR 119.050 et Pyrénées INFO 126.525.
R 44 B	Tirs d'explosifs et aux armes légères d'infanterie. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	4500ft AMSL SFC	IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 45 A	BOURGOGNE Entraînement très grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mar/Jeu : 0800/1000, 1130/1230, 1330/1500.</i> <i>Mer/Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Seine, par SIV Bâle, par AD de Dijon et Troyes.
R 45 B	AUTUNOIS Entraînement très grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mar/Jeu : 0800/1000, 1130/1230, 1330/1500.</i> <i>Mer/Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par SIV Seine, par AD d'Avord, Dijon, Auxerre, Saint-Yan, Dole.
R 45 C	ARBOIS Entraînement très grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mar/Jeu : 0800/1000, 1130/1230, 1330/1500.</i> <i>Mer/Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par AD de Dijon, Dole, Luxeuil, Lyon Saint-Exupéry, Saint-Yan et Bâle.
R 45 D	DOUBS Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mar/Jeu : 0800/1000, 1130/1230, 1330/1500.</i> <i>Mer/Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par AD de Dijon, Dole, Bâle, Luxeuil.

R 45 N2	ARDENNES Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2400ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500 Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359 Mer : 0000/LS-30, 0730/1000 et CS+30/2359 Ven : 0000/LS-30 et 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par CIV Paris, par AD de Saint-Dizier, Etain et Charleville. Altitude maximale du plafond 3600ft AMSL.
R 45 N3	LUXEMBOURG Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2700ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500 Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359 Mer : 0000/LS-30, 0730/1000 et CS+30/2359 Ven : 0000/LS-30 et 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par CIV Paris, SIV Strasbourg, par AD de Saint-Dizier, Etain et Charleville. Altitude maximale du plafond 4200ft AMSL. Lorsqu'elle est active cette zone se superpose à la P39 Cattenom. Pénétration dans la P39 Cattenom autorisée pour les aéronefs évoluant en CAM dans la R 45 N3 Luxembourg selon la programmation établie par le CDPGE.
R 45 N4	MOSELLE Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3800ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500 Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359 Mer : 0000/LS-30, 0730/1000 et CS+30/2359 Ven : 0000/LS-30 et 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Strasbourg, par AD Metz-Nancy-Lorraine, Nancy-Ochey, Épinal Mirecourt, Nancy-Essey et Strasbourg. Altitude maximale du plafond 3800ft AMSL.
R 45 N5	MEUSE Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2700ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500 Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359 Mer : 0000/LS-30, 0730/1000 et CS+30/2359 Ven : 0000/LS-30 et 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par CIV Paris, par SIV Bâle, SIV Strasbourg, par AD Saint-Dizier, Nancy-Ochey et Epinal Mirecourt. Altitude maximale du plafond 4500ft AMSL.
R 45 NS	DAMBLAIN Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2800ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500 Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359 Mer : 0730/1000 et CS+30/2359 Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par CIV Paris, SIV Bâle, par AD Bâle, Luxeuil, Saint-Dizier, Epinal Mirecourt et Dijon. Altitude maximale du plafond 4500ft AMSL.

R 45 S1	FRANCHE-COMTE Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2500ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500</i> <i>Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359</i> <i>Mer : 0730/1000 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par SIV Seine, par AD Bâle, Luxeuil, Saint-Dizier, Epinal Mirecourt et Dijon. Altitude maximale du plafond 4200ft AMSL.
R 45 S2	LANGRES Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3000ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500</i> <i>Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359</i> <i>Mer : 0730/1000 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par SIV Seine, par AD Luxeuil, Saint-Dizier, Troyes, Auxerre, Epinal Mirecourt, Dijon. Altitude maximale du plafond 4800ft AMSL.
R 45 S3	YONNE Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3200ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500</i> <i>Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359</i> <i>Mer : 0730/1000 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par AD Auxerre, Dijon, Saint-Yan et Avord. Altitude maximale du plafond 5800ft AMSL.
R 45 S4	MACONNAIS OUEST Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2700ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500</i> <i>Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359</i> <i>Mer : 0730/1000 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par AD Saint-Yan, Lyon Saint-Exupéry, Dijon, Dole et Luxeuil. Altitude maximale du plafond 4600ft AMSL.
R 45 S5	MACONNAIS CENTRE Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2700ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500</i> <i>Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359</i> <i>Mer : 0730/1000 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par AD Saint-Yan, Lyon Saint-Exupéry, Dijon, Dole, Luxeuil. Altitude maximale du plafond 4200ft AMSL.
R 45 S6.1	MACONNAIS NORD-EST Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3200ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500 (HIV+1h)</i> <i>Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359</i> <i>Mer : 0730/1000, CS+30/2359 Ven : 0730/1000</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par AD Saint-Yan, Lyon Saint-Exupéry, Dijon, Dole, Luxeuil. Altitude maximale du plafond 7300ft AMSL.
R 45 S6.2	MACONNAIS SUD-EST		Idem R 45 S6.1 Altitude maximale du plafond 5500ft AMSL.

R 45 S7	JURA Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3000ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0730/1000 et 1130/1500 Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359 Mer : 0730/1000 et CS+30/2359 Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, par AD St Yan, Lyon St Exupéry, Dijon, Dole, Luxeuil. Altitude maximale du plafond 5000ft AMSL.
R 46 A	Entraînements très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2100ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0800/1000 et 1200/1400 Mar : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 Mer/Jeu :0800/1000 et CS+30/2300 Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Activation réelle publiée par NOTAM. Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, Activité réelle connue de : CIV, AD voisins, ACC Bordeaux.
R 46 B	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2400ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0800/1000 et 1200/1400 Mar : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 Mer/Jeu :0800/1000 et CS+30/2300 Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 C	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3400ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0800/1000 et 1200/1400 Mar : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 Mer/Jeu :0800/1000 et CS+30/2300 Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 D	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	5400ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0800/1000 et 1200/1400 Mar : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 Mer/Jeu :0800/1000 et CS+30/2300 Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 E1	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	4700ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0800/1000 et 1200/1400 Mar : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 Mer/Jeu :0800/1000 et CS+30/2300 Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.

R 46 E2	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2800ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF</i> . <i>Lun</i> : 0800/1000 et 1200/1400 - <i>Mar</i> : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 - <i>Mer/Jeu</i> : 0800/1000 et CS+30/2300 - <i>Ven</i> : 0800/1000 (HIV+1h) Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 F1	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3700ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF</i> . <i>Lun</i> : 0800/1000 et 1200/1400 <i>Mar</i> : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 <i>Mer/Jeu</i> : 0800/1000 et CS+30/2300 <i>Ven</i> : 0800/1000 (HIV+1h) Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 F2	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2900ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF</i> . <i>Lun</i> : 0800/1000 et 1200/1400 <i>Mar</i> : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 <i>Mer/Jeu</i> : 0800/1000 et CS+30/2300 <i>Ven</i> : 0800/1000 (HIV+1h) Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 F3	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3300ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF</i> . <i>Lun</i> : 0800/1000 et 1200/1400 <i>Mar</i> : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 <i>Mer/Jeu</i> : 0800/1000 et CS+30/2300 <i>Ven</i> : 0800/1000 (HIV+1h) Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 G	Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2500ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF</i> . <i>Lun</i> : 0800/1000 et 1200/1400 <i>Mar</i> : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 <i>Mer/Jeu</i> : 0800/1000 et CS+30/2300 <i>Ven</i> : 0800/1000 (HIV+1h) Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 46 N1	CORBIERES Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF</i> . <i>Lun</i> : 0800/1000 et 1200/1400 <i>Mar</i> : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 <i>Mer/Jeu</i> : 0800/1000 et CS+30/2300 <i>Ven</i> : 0800/1000 (HIV+1h) Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins. Vols utilisant conjointement la R46F. Missions d'urgence autorisées après notification au CNOA de Lyon (Tél : 04.78.14.31.35) préavis minimum de 20 min.

R 46 N2	LACAUNE Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF: Lun : 0800/1000 et 1200/1400 Mar : 0800/1000, 1200/1400 et CS+30/2300 Mer/Jeu :0800/1000 et CS+30/2300 Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins. Vols utilisant conjointement la R46C et R46D.
R 48	PAS DE LA FOSSE Tirs sol/sol	2000ft ASFC SFC	<i>Active les Mar de 0600 à 1000 (HIV+1h) sauf du 20 décembre au 10 janvier.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activation réelle annoncée sur ATIS Chambéry 124.575 et sur répondeur Tél 04.79.54.43.82.
R 49 A1	COGNAC Ecole de pilotage et entraînement voltige. Vols d'aéronefs télé pilotés non habités.	FL 065 3000ft AMSL	Gestionnaire : COGNAC APP. 122.55 <i>Activable : Lun/Ven sauf JF : 0600/2200 Sam : 0600/1000 (HIV + 1h). OT : activité annoncée par NOTAM.</i> A l'exclusion de la CTA Cognac ou de la R49 E2 et de la TMA Limoges partie 4 lorsqu'elles sont actives. IFR : sur autorisation . VFR/CAM : sur autorisation Cognac APP. Planeurs autorisés après contact, suivre instructions de Cognac APP 122.550. Activité connue de Cognac APP ou RAI 122.550, Brest ACC/FIC, Aquitaine INFO, Limoges INFO, Poitiers INFO, La Rochelle INFO.
R 49 A2		FL 065 3300ft AMSL	Gestionnaire : COGNAC APP. 122.55 <i>Activable : Lun/Ven sauf JF : 0600/2200 Sam : 0600/1000 (HIV + 1h). OT : activité annoncée par NOTAM.</i> A l'exclusion de la CTA Cognac ou de la R49 E2 et de la TMA Limoges partie 4 et de la R24 Mont Morillon lorsqu'elles sont actives et à l'exclusion de la P2 Civaux. IFR : sur autorisation . VFR/CAM : sur autorisation Cognac APP. Planeurs autorisés après contact, suivre instructions de Cognac APP 122.550. Activité connue de Cognac APP ou RAI 122.550, Brest ACC/FIC, Aquitaine INFO, Limoges INFO, Poitiers INFO, La Rochelle INFO.
R 49 D	Vols d'aéronefs télé pilotés non habités.	FL 155 FL 145	Activation : idem R49A1/A2. IFR : sur autorisation. VFR/CAM : sur autorisation de Cognac APP. Activité connue de Cognac APP ou RAI 122.55, Bordeaux ACC, Brest ACC/FIC, Aquitaine INFO.
R 49 E1	Activité spécifique Défense et vols d'aéronefs télépilotes non habités.	1500ft AMSL SFC	<i>Activable H24.</i>
R 49 E2		FL 65 1500ft AMSL	IFR/VFR/CAM : sur autorisation de Cognac APP pendant les heures d'activité réelles. Activité réelle connue de Cognac APP 122.55/362.3. La désactivation des R 49E1 et R 49E2 est annoncée par RAI 122.550 ou par Aquitaine INFO 120.575, La Rochelle INFO 124.2, Limoges INFO 124.050, Poitiers INFO 124.0. Le survol de l'AD de Cognac est interdit H24 en-dessous de 1000ft ASFC.

R 49 H1	COGNAC Entraînement VSV. Ecole de pilotage. Vols d'aéronefs télé pilotés non habités.	FL 195 FL 65	<i>Activable :</i> <i>Lun/Ven sauf JF : 0600/2200</i> <i>Sam : 0600/1000 - HIV : + 1 h.</i> <i>O/T HOR annoncé par NOTAM</i> Activité connue Brest ACC/FIC 122,8 Bordeaux ACC/FIC 125,3 Paris ACC/FIC 129,7 RAI 122,55. IFR sur autorisation ACC VFR/CAM sur autorisation de Cognac APP 122.55.
R 49 H2	Entraînement VSV. Ecole de pilotage. Vols d'aéronefs télé pilotés non habités. Ravitaillement en vol	FL 195 (1) FL65	Activable : Idem R49 H1 (1) Plafond FL155 au sud du 453000N IFR : autorisation ACC. VFR/CAM : sur autorisation de Cognac APP.
R 49 S	SAINTE Ecole de pilotage	1500ft ASFC SFC	Gestionnaire : COGNAC APP. <i>Activable : Lun/Ven sf JF: 0700/1500 (HIV+1H)</i> Activité annoncée par Cognac APP 122.55.
R 50	LA PEYRIERE Tirs d'armes légères d'infanterie.	3500ft AMSL SFC	Gestionnaire : Officier de tir du 21ème RIMA. Tél 04.94.17.86.13. <i>Activable : TLJ 0400/2200 sauf Dim et JF (HIV+1h)</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant activité. Activité connue de : Nice INFO 124.425 et Le Luc APP 122.2 (si R95 active)
R 51	LIMOGES Bellegarde Activités vélivoles.	4000ft AMSL SFC	Gestionnaire : APP LIMOGES <i>Activable pendant les HOR ATS de Limoges.</i> Activité réelle connue de ATIS Limoges 128.075, Limoges TWR 118.175, Limoges INFO 124.050, Tél : 05.55.48.40.37. IFR/CAM contrôlée : contournement obligatoire. VFR/CAM V : sur autorisation Limoges TWR.
R 55 A	ORANGE/ Plan de Dieu Entraînement Pa- trouille de France et activités spécifiques Défense.	FL 065 SFC	<i>Activable du Lun au Jeu : H24 le Ven : LS/CS.</i> Activité connue de Orange APP 118.925. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 55 AE	ORANGE - EST Entraînements ACFT Patrouille de France	4500ft AMSL SFC	<i>Activable du 01 OCT au 15 AVR :</i> <i>-du Lun au Mer de 0730 à 0845 et de 1030 à 1145.</i> <i>-Jeu de 1030 à 1145.</i> <i>-Ven de 0730 à 0845 (HIV+1h)</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant activité. Activation réelle connue d'Orange APP 118.925.
R 55 B	ORANGE/Caritat Procédure AD MIL. Entraînement VSV et combat.	FL 195 SFC	Gestionnaire : ORANGE APP. A l'exclusion de la partie interférente avec l'AWY T 121. <i>Activable H 24. Inactivité annoncée par RAI 118.925.</i> IFR/CAM : Sur autorisation VFR : <i>sur iti transit publié</i> : autorisé après etc radio. Transpondeur obligatoire. <i>Hors iti transit publié</i> : sur autorisation. Suivre instructions d'Orange APP. Transpondeur obligatoire. Activation réelle connue de Marseille ACC/FIC.
R 55 C	ORANGE/Caritat Procédure AD MIL. Entraînement VSV, voltige et combat.	FL 195 FL 075	Gestionnaire : ORANGE APP. A l'exclusion de la partie interférente avec l'AWY T 121. <i>Activable H 24. Inactivité annoncée par RAI 118.925.</i> CAG/IFR/CAM : Sur autorisation. CAG VFR : <i>sur iti transit publié</i> : autorisé après etc radio. Transpondeur obligatoire. <i>Hors iti transit publié</i> : sur autorisation. Suivre instructions d'Orange APP. Transpondeur obligatoire. Activation réelle connue de Marseille ACC/FIC.

R 55 D	ORANGE/Caritat Procédure AD MIL. Entraînement VSV, voltige et combat.	FL 075 4000ft AMSL	Gestionnaire : ORANGE APP. Activation/désactivation selon protocole. <i>Activable H 24. Inactivité annoncée par RAI 118.925.</i> CAG/IFR/CAM : Sur autorisation. CAG VFR : sur autorisation. Suivre instructions d'Orange APP. Transpondeur obligatoire. Activation réelle connue de Marseille ACC/FIC.
R 56	LORIENT Entraînement très grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2500ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF. Lun/Mer/Ven : 0800/1000 Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, Iroise INFO, APP Iroise, APP Landivisiau, APP Lorient.
R 57	BRETAGNE Entraînement très grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	1800ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF. Lun/Mer/Ven : 0800/1000 Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, APP Iroise, APP Landivisiau, APP Lorient, APP Rennes. Plafond 2500ft AMSL dans les limites latérales des TMA Iroise partie 3 et Rennes partie 5. Altitude maxi du tronçon : 3000ft AMSL.
R 60	FORT DE BREGANCON	3300ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Activable par NOTAM. Activité réelle connue de Toulon APP 118.825.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant activité.
R 61	MEDOC Vols d'essais	3000ft ASFC SFC	Gestionnaire : BORDEAUX ESSAIS. <i>Activable : Lun/Ven sauf JF : 0700/1600 (HIV + 1h)</i> IFR/VFR/CAM : sur autorisation Bordeaux ESSAIS 122.9. Activité connue de Bordeaux ESSAIS, Aquitaine INFO. L'info donnée par Aquitaine INFO est valable pour une durée de 1 h après la demande.
R 61 H	BORDEAUX Vols d'essai réception (activité prioritaire) ou activités Défense spécifiques. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	ILL FL 195	Gestionnaire : CCER BORDEAUX. <i>Activable H24. Activités connues de Bordeaux UAC et Brest UAC.</i> IFR : pénétration sur autorisation. Suivre instruction UAC.
R 64 A1	TOULON Tirs, PJE, activités MIL spécifiques, vols d'aéronefs télépilotes non habités, école de pilotage, procédures d'AD MIL.	FL 055 SFC	Gestionnaire : TOULON APP. <i>Activable H24.</i> A l'exclusion des zones P 62, P 63, de la partie interférente avec AWY A3 et G7 et de la R 60 lorsqu'elle est active. Activité connue de Marseille ACC/ FIC 120,550. Inactivité annoncée par RAI 118.825. VFR/CAM V : autorisés après contact radio, suivre les instructions de Toulon APP 118.825. IFR/CAM I et T : sur autorisation de Toulon APP 126.320. En cas d'activité particulièrement dangereuse, une attente de 10 min MAX pourra être imposée par Toulon APP. Survole de l'AD de Hyères interdit H24 en-dessous de 1000ft ASFC.

R 64 A2	TOULON Tirs, PJE, activités MIL spécifiques, vols d'aéronefs télépilotes non habités, école de pilotage, procédures d'AD MIL.	FL 125 FL 055	Gestionnaire : TOULON APP. A l'exclusion des zones P 62, P 63, des parties interférentes avec les TMA 6 Provence, TMA 7 et 8 Nice, des AWY A3 et G7 et de la R 95 D3 lorsqu'elle est active. Activité connue de Marseille ACC/FIC 120.550. Inactivité annoncée par RAI 118.825. VFR/CAM V : autorisés après contact radio, suivre les instructions de Toulon APP 118.825. IFR/CAM I et T : sur autorisation de Toulon APP 126.320. En cas d'activité particulièrement dangereuse, une attente de 10 min Max pourra être imposée par Toulon APP.
R 64 A3		FL 195 FL 125	Gestionnaire : TOULON APP. A l'exclusion des zones P 62, P 63, des parties interférentes avec les TMA 6 Provence, TMA 7 et 8 Nice, des AWY A3 et G7. Activité connue de Marseille ACC/FIC 120.550. Inactivité annoncée par RAI 118.825. VFR/CAM V : autorisés après contact radio, suivre les instructions de Toulon APP 118.825. IFR/CAM I et T : sur autorisation de Toulon APP 126.320. En cas d'activité particulièrement dangereuse, une attente de 10 min Max pourra être imposée par Toulon APP.
R 64 B	Procédures AD MIL Activités spécifiques MIL	3000ft AMSL SFC	Gestionnaire : CUERS TWR 122,7. <i>Activable H24.</i> Activité annoncée par RAI : 118,275. Activité connue de Marseille ACC. Pénétration : contact préalable obligatoire sur RAI 118,275. Se conformer aux prescriptions Veille de la fréq 122,7 obligatoire en R 64 B quelque soit l'activité annoncée. VFR : suivre instructions annoncées par RAI; sur ITI publié, autorisé après contact radio avec Toulon APP
R 65	SOLENZARA Procédure AD MIL Activités MIL spécifiques. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 SFC	Gestionnaire : SOLENZARA APP <i>Activable H 24.</i> Activité connue de : Marseille ACC/FIC 120.550, Bastia APP 123.825. Inactivité annoncée par RAI 119.9. A l'exclusion des R66A,B et/ou C lorsqu'elles sont actives. IFR : sur autorisation Solenzara APP 119.9 VFR: autorisé après contact radio, suivre instructions Solenzara APP. Pour les espaces communs avec TMA Bastia de classe D, autorisation à obtenir auprès de Bastia APP si FL < 145 et Marseille ACC si FL >= 145. Survol de l'AD interdit en-dessous de 1000ft ASFC.
R 66 A	SOLENZARA Tirs air/sol, sol/sol et bombardements. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 195 SFC	Gestionnaire : SOLENZARA APP Activable Lun/Ven sauf JF : 0600/1530.(HIV+1 h) En dehors de ces horaires, activation par NOTAM. IFR/VFR/CAM : sur autorisation Solenzara APP 119.9. Activité connue de Solenzara APP 119.9, Marseille ACC/FIC 120,55 et Bastia APP 123.825. Inactivité annoncée par RAI 119,9.
R 66 B		FL 195 3000ft ASFC	Gestionnaire : SOLENZARA APP Activable Lun/Ven sauf JF : 0600/1530.(HIV+1 h) En dehors de ces horaires, activation par NOTAM. IFR/VFR/CAM : sur autorisation Solenzara APP 119.9. Activité connue de Solenzara APP 119.9, Marseille ACC/FIC 120,55 et Bastia APP 123.825. Inactivité annoncée par RAI 119,9.

R 66 C	SOLENZARA Tirs air/sol, sol/sol et bombardements. Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	FL 195 SFC	Gestionnaire : SOLENZARA APP A l'exclusion de la R 66 A lorsqu'elle est active. Activable Lun/Ven sauf JF : 0600/1530.(HIV+1 h) En dehors de ces horaires, activation par NOTAM. IFR/VFR/CAM : sur autorisation Solenzara APP 119.9. Activité connue de Solenzara APP 119.9, Marseille ACC/FIC 120,55 et Bastia APP 123.825. Inactivité annoncée par RAI 119,9.
R 66 D		FL 450 FL 195	Gestionnaire : SOLENZARA APP A l'exclusion des TSA 44 lorsqu'elles sont actives. <i>Activable Lun/Ven sauf JF : 0600/1530.(HIV+1 h)</i> <i>En dehors de ces horaires, activation par NOTAM.</i> IFR : contournement obligatoire pendant l'activité. CAM : sur autorisation Solenzara APP 119.9. Activité connue de Solenzara APP et Marseille UAC.
R 68 A R 68 B R 68 C R 68 D R 68 E	Se reporter à la rubrique " zones gérables par la CNGE"		
R 69	CHAMPAGNE Entraînement très grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions. Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	2700ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. A l'exclusion de la R 175A et de la R 3 Vouziers Séchault lorsqu'elles sont actives. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0730/1000 et 1130/1500</i> <i>Mar/Jeu : 0730/1000 et 1130/2359</i> <i>Mer : 0730/1000 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0730/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activité. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : www.sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par CIV Paris, par SIV Bâle, par SIV Seine, par SIV Strasbourg, par AD Saint-Dizier, Nancy Ochey, Epinal Mirecourt, Troyes et Châlons-Vatry. Altitude maximale du plafond 4400ft AMSL.
R 71 A	SALON	FL 195 FL 075	Gestionnaire : SALON APP. <i>Activable :</i> <i>Lun/Ven sf JF : 0500/2200</i> <i>Sam : 0500/1000 activable par NOTAM (HIV+1h).</i>
R 71 B	Ecole pilotage Entraînement voltige VSV	FL 145 FL 075	
R 71 C	Procédures AD MIL	FL 075 3000ft AMSL	Activité connue de Marseille ACC/FIC 120.550. Inactivité annoncée par RAI 135.150.
R 71 D	Activité MIL spécifique	FL 155 FL 075	IFR/VFR : pénétration sur autorisation Salon APP 135.150.
R 71 E		FL 115 FL 075	Planeurs : pénétration sur autorisation Salon APP 135.150 en précisant au préalable les éléments de vol par rapport à l'axe de voltige le plus proche. Info sur l'occupation des axes disponible auprès de Salon APP. Maintenir écoute radio et informer Salon APP en sortant de la zone réglementée LF - R 71.
R 73	LA SALANQUE Centre radio électrique	1650ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Activable : H 24</i> IFR/VFR : contournement obligatoire.
R 77 A1	SALON DE PROVENCE Ecole de pilotage Procédure AD MIL Entraînement Voltige	4500ft AMSL SFC	<i>Activable tous les jours : 0400/2300 (HIV + 1 h).</i> Inactivité annoncée par RAI 135.150 IFR : pénétration sur autorisation de Salon APP 135.150. VFR : pénétration sur autorisation de Salon APP 135.150. Maintenir écoute radio. Survol de l'AD interdit H24 en dessous de 1000 ft ASFC. Activité connue de Provence APP/FIS et de Marseille ACC/FIC.

R 77 A2	SALON DE PROVENCE Ecole de pilotage Procédure AD MIL Entrainement Voltige	4500ft AMSL 1700ft AMSL	<i>Activation simultanée avec R 77 A1.</i> Inactivité annoncée par RAI 135.150. IFR : pénétration sur autorisation de Salon APP 135.150. VFR : pénétration sur autorisation de salon APP 135.150 Maintenir écoute radio. Activité connue de Provence APP/FIS, Marseille ACC/FIC.
R 77 B	Ecole de pilotage Procédure AD MIL Entrainement Voltige	2000ft ASFC SFC	Idem R 77 A
R 77 C	Ecole de pilotage Procédure AD MIL Entrainement Voltige	FL 065 4500ft AMSL	<i>Activable tous les jours : 0400/2300 (HIV + 1 h).</i> Inactivité annoncée par RAI 135.150 IFR : suivre les instructions du contrôle. VFR : pénétration sur autorisation de Salon APP 135.150. Maintenir écoute radio. Activité connue de Provence APP/FIS et de Marseille ACC/FIC.
R 80	CADARACHE Zone industrielle	1000ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL Plafond 1000ft pour ACFT monomoteurs. Autres ACFT : Plafond 3300ft ASFC Contournement obligatoire. Autorisé pour ACFT au DEP ou à l'ATT de Vinon sauf dans un rayon 1,6 NM.
R 83	NICE MONT AGEL Obstacles artificiels	1000ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL Contournement obligatoire pour les PUL.
R 84 A	Domaine de VERSAILLES	FL 040 SFC	Gestionnaire : NIL. Contournement obligatoire sauf dérogation particulière accordée par la préfecture des Yvelines.
R 84 B	Site classé	1500ft AMSL SFC	
R 85	TOURS Procédures AD MIL	FL 065 3500ft AMSL	Gestionnaire : TOURS APP. <i>Activable H 24.</i> Activité connue de Tours APP ou RAI 121.0, Paris ACC/FIC et Poitiers INFO. IFR/VFR : sur autorisation.
R 87	EPINAL MIRECOURT Circulation et procédures d'aérodrome	2500ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Activable : H 24</i> Contact radio obligatoire avec Epinal INFO ou A/A en l'absence AFIS sur 120,2 MHz.
R 88	BERRE la FARRE Circulation d'aérodrome.	1300ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable H 24.</i> IFR/CAM A, B et C : contournement obligatoire. VFR/CAM V : pénétration sans restriction.
R 89	OPOUL Tirs sol/sol et mise en oeuvre d'explosifs.	5000ft AMSL SFC	<i>Activable par NOTAM pendant HOR ATS de Perpignan.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité réelle connue de Perpignan APP/TWR/ INFO.
R 90	VANNES Circulation et procédures d'aérodrome. Parachutages.	FL 115 SFC	<i>HOR ATS LFRV</i> A l'exclusion de la zone R 94 Meucon lorsqu'elle est active CAG(VFR) et CAM(V) : pénétration autorisée après contact radio obligatoire avec Vannes TWR 122.6. CAG(IFR) : suivre instructions de Brest ACC, Nantes APP/INFO. CAM(I,T) : contournement obligatoire sauf opérations de sûreté aérienne, lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone.
R 92	PAGNY Activités de vol libre sous l'égide du Comité départemental de vol libre (CDVL) 54.	1000ft ASFC SFC	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Ochey APP 127.250.

R 93 A	ETAIN- ROUVRES Entraînement VSV Procédures AD MIL Activités MIL spécifiques.	FL 055 SFC	Gestionnaire : ETAIN APP. Survol de l'AD interdit H24 en-dessous de 1000ft ASFC <i>Activable : Lun 0600 au Ven 1500 sauf JF (HIV+1h)</i> Activité connue par RAI 120.125 IFR : sur autorisation Etain APP 120.125 VFR : autorisé après contact radio suivre instruction Etain APP.
R 93 B1		FL 055 2000ft AMSL	Gestionnaire : ETAIN APP. Survol de l'AD interdit H24 en-dessous de 1000ft ASFC <i>Activable :</i> <i>Lun 0600 au Ven 1500 sauf JF (HIV+1h)</i> Activité réelle connue par RAI 120.125 IFR : sur autorisation Etain APP 120.125 VFR : autorisé après contact radio suivre instruction Etain APP. A l'exclusion de la LF R 229 Wavrille lorsqu'elle est active.
R 93 B2		FL 055 2500ft AMSL	Gestionnaire : ETAIN APP. Survol de l'AD interdit H24 en-dessous de 1000ft ASFC <i>Activable :</i> <i>Lun 0600 au Ven 1500 sauf JF (HIV+1h)</i> Activité connue par RAI 120.125 IFR : sur autorisation Etain APP 120.125 VFR : autorisé après contact radio suivre instruction Etain APP. A l'exclusion de la R 208 Regret lorsqu'elle est active.
R 93 B3		FL 055 2000ft AMSL	Idem LFR 93 A
R 93 C		2000ft AMSL SFC	Idem LFR 93 A
R 94	MEUCON Tirs sol/sol.	FL 075 SFC	Gestionnaire : 3ème RIMA - Camp de Meucon Tél 02.97.44.42.22 <i>Activable : Lun au Ven sauf JF : 0500/2200, Sam/Dim/JF : 0500/1700 (HIV+1h)</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant activité. Activité réelle connue de : -Vannes TWR (HOR ATS) 122.6 -Nantes INFO 122.8
R 95 A	LE LUC Procédures AD MIL Entraînement HEL et ACFT	FL 055 SFC	<i>Activable H 24.</i> Inactivité annoncée par RAI 122.2. Activité connue de Marseille ACC/FIC, Provence INFO et Nice INFO. IFR/VFR : pénétration sur autorisation Le Luc APP.
R 95 B1		FL 055 3000ft AMSL	
R 95 B2		FL 055 3500ft AMSL	<i>Activable H 24.</i> Inactivité annoncée par RAI 122.2. Activité connue de Nice INFO et de Marseille ACC/FIC
R 95 C		3500ft AMSL 2000ft AMSL	IFR/VFR : pénétration sur autorisation Le Luc APP.
R 95 D1		FL 065 FL 055	<i>Activable H 24.</i> Inactivité annoncée par RAI 122.2. Activité connue de Marseille ACC/FIC, Nice INFO et de Provence INFO.
R 95 D2			IFR/VFR : pénétration sur autorisation Le Luc APP.
R 95 D3			

R 96	CHAMBORD Site classé	1300ft AMSL SFC	<i>Activable H 24.</i> Aéronefs motopropulsés : contournement obligatoire sauf : - ACFT en opération d'assistance, sauvetage ou sécurité publique, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone. - dérogation exceptionnelle accordée par le Préfet du Loir et Cher après avis de la DSAC Nord et du Directeur général du domaine national de Chambord.
R 97	MONCE Activités vélivoles	FL 065 3800ft AMSL	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole.</i> Activité connue de Lorraine APP 119.125 IFR : contournement obligatoire. VFR/CAM : veille obligatoire de la fréquence Lorraine APP.
R101	SALON Ecole de début.	FL 075 3000ft AMSL	Gestionnaire : SALON APP <i>Lun/Ven sauf JF : 0600/1600 (HIV+1h)</i> IFR/VFR : sur autorisation de Salon APP 135.150. Activation réelle connue de Marseille FIC 120.550.
R 102	LA BRACONNE Tirs Sol/Sol.	4700ft AMSL SFC	Gestionnaire : 515 ^{ème} RT : 05.45.64.86.17 (permanence). <i>Activable :</i> <i>Du 15/03 au 15/10 : 0400/1600, 1900/0100.</i> <i>Du 16/10 au 14/03 : 0600/1500, 1700/2200 (HIV+1h) sauf Dim et JF. Activable par NOTAM le samedi.</i> Activité réelle connue de Angoulême TWR 123.150, Limoges INFO 124.050. IFR/VFR/CAM contournement obligatoire pendant l'activité.
R 104	FUTUROSCOPE Restriction de survol du Futuroscope de POITIERS	2500ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL . <i>Activable H 24.</i> Contournement obligatoire sauf pour les aéronefs en APP finale vers l'AD de Poitiers ou ayant obtenu une autorisation exceptionnelle auprès de la Délégation Poitou - Charentes.
R 105 A	POITIERS BIARD Tirs explosifs et grenades à main	1500ft AMSL SFC	<i>Activable :</i> <i>Lun, Mer/Sam : 0500/1500 Mar : 0500/2200</i> <i>Dim et JF : 0500/0900 (HIV+1h)</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de Poitiers INFO/TWR/APP et diffusée sur l'ATIS de Poitiers.
R 105 B	POITIERS BIARD Tirs sol/sol, ALI et lance-roquettes.	5000ft AMSL SFC	<i>Activable :</i> <i>Lun, Mer/Sam : 0500/1500 Mar : 0500/2200</i> <i>Dim et JF : 0500/0900 (HIV+1h)</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de Poitiers INFO/TWR/APP et diffusée sur l'ATIS de Poitiers.
R 106	MONACO Espace aérien monégasque	3300ft AMSL SFC	Gestionnaire : MONACO TWR. <i>Active : H 24.</i> Aviation CIV monégasque. Pénétration soumise à autorisation préalable sur Monaco TWR 119.2
R 107	PILON DU ROY Entraînement d'aéronefs de la Sécurité Civile	3000ft AMSL SFC	<i>Activable : Lun/Ven : 0700/1000, 1200/1500 sauf JF. (HIV+1h)</i> IFR/VFR, CAM : contournement obligatoire. Activité connue de : Provence INFO 124.350.
R 108 A	ISTRES Vols d'essais spéciaux (extinction réacteur, vrilles, largages) Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	UNL SFC	Gestionnaire : CCI ISTRES <i>Activable : H 24.</i> IFR/VFR : pénétration sur autorisation Rhône INFO 127,925 Activité connue de Marseille UAC/ACC/FIC, Provence APP/FIS, Montpellier INFO.
R 108A/E		UNL FL095	Gestionnaire : CCI ISTRES <i>Activation simultanée avec la R 108A</i> <i>Activable : H 24.</i> IFR/VFR : pénétration sur autorisation Rhône INFO 127,925 Activité connue de Marseille UAC/ACC/FIC, Provence APP/FIS, Montpellier INFO.

R 108 C	ISTRES Vols d'essais spéciaux (extinction réacteur, vrilles, largages) Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	FL 055 SFC	Gestionnaire : RHÔNE INFO 127.925. <i>Activable</i> : H 24. Activité connue de Provence APP/ FIS, Marseille ACC/FIC, Montpellier INFO et Rhône INFO. A l'exclusion des zones R 191A et/ou C lorsqu'elles sont actives. Plafond FL055 ou plancher CTA Rhone. IFR : pénétration sur autorisation du CTL. VFR : pénétration sur autorisation à obtenir auprès de : <i>espaces communs</i> avec la TMA Montpellier de classe D : Montpellier APP 130.850. <i>Espaces non communs</i> avec la TMA Montpellier de classe D : Rhone INFO 127.925.
R 108 E1	ISTRES Vols d'essais et vols tactiques Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	FL 195 FL 045	Gestionnaire : RHÔNE INFO 127.925. <i>Activable H24</i> . Activité connue de Marseille ACC/ FIC 119.750 - Montpellier Méditerranée 120.375. Inactivité annoncée par RAI 127.925. IFR : pénétration sur autorisation du CTL. VFR : pénétration sur autorisation à obtenir auprès de : <i>espaces communs</i> avec parties de TMA Montpellier de classe D : Montpellier INFO 120.375. <i>Espaces non communs</i> avec TMA Montpellier de classe D : Rhone INFO 127.925.
R 108 E2		FL 195 FL 065	Gestionnaire : RHÔNE INFO 127.925. <i>Activable H24</i> . Activité connue de Marseille ACC/ FIC 119.750 - Montpellier Méditerranée 136.625. Inactivité annoncée par RAI 127.925. IFR : pénétration sur autorisation du CTL. VFR : pénétration sur autorisation à obtenir auprès de : <i>espaces communs</i> avec TMA Montpellier de classe D : Montpellier INFO 136.625. <i>Espaces non communs</i> avec TMA Montpellier de classe D : Rhone INFO 127.925.
R 108 E3	Activités Défense spécifiques. Vols d'essais. Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	FL 075 4500ft AMSL	Gestionnaire : CCI ISTRES <i>Activable H24</i> . IFR : suivre les instructions du CTL. VFR : pénétration sur autorisation de rhône INFO 127.925. Suivre instructions. Activation réelle connue de : Rhône INFO 127.925 et Montpellier INFO 136.625.
R108 HE	Vols d'essais et vols tactiques Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	UNL FL 195	Gestionnaire : RHÔNE INFO 127.925. <i>Activable H24</i> . Activité connue de Bordeaux UAC/ ACC, Marseille UAC ACC/FIC 119,750. IFR : sur autorisation Rhône INFO.
R108 HW		UNL FL 195	Gestionnaire : RHÔNE INFO 127.925. <i>Activable H24</i> . Activité connue de Bordeaux UAC/ ACC, Marseille UAC ACC/FIC 119,750. IFR : sur autorisation Rhône INFO.
R 109	PIERRELATTE Zone industrielle	3300ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL. Contournement obligatoire.
R 110 A	PONT ST-VINCENT Activités vélivoles	2500ft AMSL SFC	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole</i> . Activité connue de Ochey APP 127.250. IFR/VFR/CAM : Veille obligatoire de la Fréq Ochey APP.
R 110 B		5000ft AMSL 2500ft AMSL	<i>Activable du Lun au Ven sauf JF de LS-30 à CS+30 selon protocole</i> . Hors activité de Nancy Ochey. Activité connue de Lorraine APP. IFR/VFR/CAM : Veille obligatoire de la Fréq Lorraine APP.
R 111	ERSTEIN Activités vélivoles	FL 085 6000ft AMSL	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole</i> . Activité annoncée sur ATIS Strasbourg 126.925. CAG IFR/VFR, CAM : veille obligatoire de Strasbourg APP 120.700.

R 114 A1	SISSONNE Tirs SOL/SOL Tirs AIR/SOL, PARA Lacher de ballons Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 085 SFC	Camp de SISSONNE 03.23.25.44.12/03.23.25.41.37 Activité réelle connue de Reims APP. <i>Activable H24.</i> VFR/IFR : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 114 A2	Tirs SOL/SOL Tirs AIR/SOL, PARA Lacher de ballons	FL 135 FL 085	<i>Activable par NOTAM</i>
R 114 B	Tirs AIR/SOL Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 085 SFC	<i>Activable par NOTAM</i>
R 114 C		FL 065 SFC	
R 115 A	CAPTIEUX	FL 120 SFC	Gestionnaire : MARSAN APP <i>Activable</i> : H 24. Activité connue de Aquitaine INFO, Marsan APP ou RAI 119.7. IFR/VFR : contournement obligatoire.
R 115 B	Tirs AIR/SOL Parachutage, bombardements Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	3000ft AMSL 800ft ASFC	
R 116 A	ROSNEY Antennes Ballon captif	4500ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Activable</i> : H 24. Sur autorisation Bureau OPL/EMPL Etat-major de la Marine.
R 116 B	Ballon captif	FL 125 4500ft AMSL	
R 118	THEMIS Four solaire : forte concentration de rayonnement.	1000ft ASFC SFC	<i>Activité</i> : Lun/Ven : 0700/1600 <i>sauf du 24/12 au 01/01 et du 01/08 au 15/08 (HIV+ 1h)</i> Contournement obligatoire sauf dérogation des services de la préfecture, de la DGAC ou du CNRS. Tel : 04.68.30.77.17 ou 06.31.76.60.27 (cas d'urgence uniquement)
R 120	SELESTAT Activités vélivoles	FL 085 6000ft AMSL	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole.</i> Activité annoncée sur ATIS Strasbourg 126.925. CAG IFR/VFR, CAM : veille obligatoire de Strasbourg APP 120.700.
R 122 R 123	Se reporter à la rubrique " zones gérables par la CNGE"		
R 124	Entraînement combat	FL195 FL115	<i>Activable</i> : Lun,Mar,Mer <i>sauf JF</i> : 0600/CS+3h, Jeu : 1000/CS+3h et Ven : 0600/1400 (HIV+ 1h) Activité réelle connue de Dijon APP ou RAI 129.025, RIESLING 119.7, Paris ACC 125.450 et Bâle INFO 135.850. IFR : Sur autorisation de Paris ACC ou Bâle INFO. VFR : Sur autorisation de RIESLING A l'exclusion de la voie aérienne G 21.
R 125 A	BELFORT CHAUX EST Activités VAV réservées aux comités régionaux Alsace et Franche Comté	FL 085 5000 AMSL	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole.</i> Activité connue de Bâle info 121.250 ATIS Bâle : 127.875 CAG IFR et CAM A B C : contournement obligatoire pendant l'activité. CAG VFR et CAM V : veille radio obligatoire sur Bâle INFO.
R 125 B	BELFORT CHAUX OUEST Idem R 125 A	FL 085 6500 AMSL	Idem R 125 A
R 127 A	VOSGES Activités VAV réservées aux comités régionaux Alsace et Franche Comté	FL 145 FL 115	<i>Activable 25 jours/an maximum du LS-30 au CS+30 selon protocole.</i> Activité connue de Bâle INFO 121.250 ATIS Bâle : 127.875 IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 127 B		FL 190 FL 145	<i>Activable 25 jours/an maximum :</i> <i>Sam</i> : 0900/CS <i>Dim et JF</i> : LS-30/1500 (HIV+ 1h) <i>selon protocole.</i> Idem R 127 A.

R 130 A	JABRON Activité véliole	FL 195 FL 115	Gestionnaire : MARSEILLE ACC A l'exclusion de la R 71 A lorsqu'elle est active. <i>Activable SR-SS selon protocole.</i> Activité connue de Marseille Contrôle 127.900/123.900 ; Marseille Info 120.500/124.500 CAG IFR / CAM A B C : contournement obligatoire pendant l'activité. CAG VFR / CAM V : pénétration après contact radio avec Marseille Info. Veille radio obligatoire.
R 130 B	BUECH Activité véliole	FL 155 FL 115	Gestionnaire : MARSEILLE ACC <i>Activable SR-SS selon protocole.</i> Activité connue de Marseille Contrôle 127.900/123.900/126.150 ; Marseille Info 120.500/124.500 Idem R 130 A.
R 130 C	DROME Activité véliole	FL 155 FL 125	Gestionnaire : MARSEILLE ACC <i>Activable SR-SS selon protocole.</i> Activité connue de Marseille Contrôle 127.900/123.900/126.700/128.325 ; Marseille Info 120.500/124.500 Idem R 130 A.
R 131	GRENOBLE Activité planeurs et motoplaneurs	FL 145 FL 115	Gestionnaire : LYON APP <i>Activable SR-SS selon protocole.</i> Activité réelle connue de Lyon INFO 135.525. Veille radio obligatoire : Lyon INFO 135.525. CAG IFR / CAM I T : contournement obligatoire pendant l'activité. CAG VFR / CAM V : pénétration autorisée.
R 132	ZONE A - PARIS Chasses présidentielles (Domaine de Rambouillet)	500ft ASFC SFC	Gestionnaire : Préfecture des Yvelines <i>Activable : 24 H.</i> Sur autorisation du Préfet du département des Yvelines.
R 132	ZONE B - PARIS Chasses présidentielles (Forêt de Marly le Roi)		
R 135	OYONNAX SUD Transits de planeurs	FL 085 FL 075	Gestionnaire : GENEVE ACC. <i>Activable de SR à SS selon protocole.</i> Activité connue de Genève APP 119.175. CAG IFR/VFR ; CAM I T V : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 137 A	LAPALISSE Activité de dérive sous voile	FL 085 3000ft AMSL	Gestionnaire : CLERMONT APP. <i>Activable de 0600 à 2300 par NOTAM.</i> Activité réelle connue de : Clermont APP/INFO 122.225 St Yan APP (HOR ATS)123.400. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 137 B		FL 140 FL 085	
R 138	CANJUERS Parachutages Tirs SOL/SOL, SOL/AIR, AIR SOL Vols d'aéronefs télépilotés non habités.	FL 540 SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Activable : H 24.</i> Activité connue de Marseille ACC/FIC/UAC 120.550. IFR : sur autorisation VFR : contournement obligatoire pendant activité.
R 138 TA	CANJUERS Tirs Sol/Sol, Air/Sol. Vols d'aéronefs télépilotés non habités. HEL.	FL 065 SFC	Gestionnaire : NIL. <i>Du Dim CS+30 au Mer 0700 activable H24.</i> <i>En dehors de cette période, activable de CS+30 à 0700 (HIV+1h)</i> Activité connue de Nice INFO. IFR : sur autorisation VFR : contournement obligatoire.
R 138 TB	CANJUERS Tirs Sol/Sol, Air/Sol.	FL 195 FL 065	Gestionnaire : NIL. <i>Du Dim CS+30 au Mer 0700 activable H24.</i> <i>En dehors de cette période, activable de CS+30 à 0700 (HIV+1h)</i> IFR : sur autorisation. VFR : contournement obligatoire. Activité connue de Marseille ACC/FIC et Nice INFO.

R 139	CHER Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3000ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0830/1000 - Mar/Jeu : 0830/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par APP Limoges et APP Avord. Plafond 2100ft AMSL dans les limites latérales de la TMA 1.1 Avord.
R 141	LANVEOC/ POULMIC Procédures AD MIL Entraînement ACFT et HEL aux vols sans visibilité en toutes conditions de vols	FL 065 SFC	<i>Activable : H24.</i> Activité connue de Landivisiau APP 122,4, Iroise APP 135,825 et Brest ACC/FIC 125,5 134,2. IFR : pénétration autorisé et suivre instructions de l'organisme ATS concerné. VFR : autorisé après contact radio à Lanvéoc APP 120,6
R 142	NIEVRE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2200ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0830/1000 - Mar/Jeu : 0830/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par CIV Paris, par AD de Saint-Yan, Auxerre, Avord, Chateauroux et Nevers. Activité en temps réel connue d'Avord APP. Plafond 3000ft AMSL dans les limites de la R 20B1. Plafond 2100ft AMSL dans les limites de la TMA 1 Avord. Altitude maxi du plafond 3700ft AMSL.
R 143	AUVERGNE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	4200ft AMSL SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0830/1000 - Mar/Jeu : 0830/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Activation réelle publiée par NOTAM. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV, AD voisins, ACC Bordeaux et ACC Marseille.
R 144	LOIRE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2000ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0830/1000, Mar/Jeu : 0830/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins. ALT MAX du tronçon : 4300ft AMSL.

R 145	CREUSE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	4200ft AMSL SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0830/1000, Mar/Jeu : 0830/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 146 A	LOUDEAC Entraînement au combat.	FL 115 4500ft AMSL	Gestionnaire : CCMAR ATLANTIQUE à l'exclusion de la zone D 506. <i>Activable : Lun au Ven sauf JF : 0700/2400 (HIV + 1h).</i> VFR : sur autorisation de ARMOR CCM IFR : suivre instruction de Brest ACC, Nantes APP ou Iroise APP. Activité réelle connue de Brest ACC/FIS, Rennes APP/INFO, Nantes APP/INFO, Iroise APP/INFO.
R 146 B		FL 195 FL 115	Idem LFR 146 A. Sauf IFR : pénétration garantie, suivre instruction de Brest ACC. Activité réelle connue de Brest ACC/FIS, Rennes APP, Nantes APP, Iroise APP/INFO.
R 147	CHARENTE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	1500ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0830/1000, Mar/Jeu : 0830/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par APP La Rochelle, APP Nantes. ALT max du tronçon : 2400ft AMSL.
R 148	BISCARROSSE Activité MIL spécifique intense. Tirs d'engins	1650ft ASFC SFC	Gestionnaire : CAZAUX. <i>Activable : H 24.</i> Activité du Centre d'Essai des Landes, zone incluse dans la R31 A lorsqu'elle est active. IFR/VFR : contournement obligatoire H24.
R 149 A	ORLEANAIS Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2000ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000, Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, CIV Paris, APP Seine, APP Avord, APP Evreux, APP Orléans APP Tours. A l'exclusion de la P 34 St Laurent des eaux, de la TMA Orléans parties 1.1 et 7 lorsqu'elles sont actives. ALT max du tronçon : 3000ft AMSL.
R 149 B	BERRY Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3000ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000, Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, CIV Paris, APP Avord, APP Poitiers. Plafond 2100ft AMSL dans les limites latérales de la TMA 1.1 Avord.

R 149 C	TOURAIN Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	1800ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000, Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, APP Poitiers, APP Avord, APP Tours. Altitude max du tronçon : 2500ft AMSL.
R 149 D	VENDEE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2200ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000, Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, APP Nantes, APP Poitiers. Altitude max du tronçon : 3200ft AMSL.
R 149 E	MAINE-ANJOU Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	1800ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000, Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, APP Nantes, APP Rennes. Altitude max du tronçon : 2500ft AMSL.
R 149 F	MAYENNE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	1800ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000, Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, APP Rennes. Altitude max du tronçon : 2700ft AMSL.
R 149 G	PERCHE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	1800ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000, Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, CIV Brest, CIV Paris, APP Evreux, APP Rennes. Altitude max du tronçon : 3000ft AMSL.

R 150 A	PHALSBOURG Entraînement VSV Procédure Ad MIL	FL 065 SFC	Gestionnaire : PHALSBOURG APP 118.450 <i>Activable Lun 0600 à Ven 1030 sauf JF (HIV+1H). O/T activation par NOTAM. RAI 118.450</i> IFR/VFR : autorisé après contact radio, suivre les instructions. Survol de l'AD de Phalsbourg interdit H 24 en dessous de 1000ft ASFC.
R 150 B		FL 065 2000ft AMSL	Activité : idem R 150 A. IFR/VFR : autorisé après contact radio, suivre les instructions. A l'exclusion des parties 5 et 5.1 Sarre de la TMA Lorraine.
R 150 C1		2000ft AMSL	Activité : idem R 150 A.
R 150 C2		SFC	IFR/VFR : autorisé après contact radio, suivre les instructions.
R 150 D1	Activité MIL spécifique	FL 065 SFC	Phalsbourg APP 118.450 A l'exclusion des LF-R 228A et B de Bitche lorsqu'elles sont actives. IFR/VFR : sur autorisation. <i>Mar/Mer/Jeu sauf JF : L/S-30 à C/S+3 h</i> RAI 118.450 et Strasbourg APP 120.7
R 150 D2		FL 115 FL 065	HOR Idem R 150 D1. IFR/VFR : sur autorisation. Plancher FL 075 dans limites latérales de la TMA Sarre et de la TMA 5 Lorraine. A l'exclusion des R 228 A et B de Bitche lorsqu'elles sont actives.
R 151	LA LANDE D'OUÉE Tirs SOL/SOL	800ft ASFC SFC	Gestionnaire : 11ème RAMA LA LANDE D'OUÉE <i>Active : H24 sauf Jeu/Dim/JF connue de Brest ACC/FIC 125,500 134,200.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 152	ALSACE Vols d'entraînement très grande vitesse basse altitude où le pilote n'assure pas la prévention des abordages	2800ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Mar, Jeu : CS+30/2359</i> <i>Mer : 0000/LS-30 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0000/LS-30 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, par SIV Bâle, SIV Strasbourg, AD Strasbourg, AD Colmar, AD Luxeuil, AD Epinal, AD Nancy-Essey, Nancy-Ochey et Metz-Nancy-Lorraine. A l'exclusion de la R 230 Baccarat lorsqu'elle est active. Altitude max du plafond : 4900ft AMSL.
R 153	MARCOULE Zone industrielle	3300ft ASFC SFC	Gestionnaire : NIL. Contournement obligatoire.
R 154	BREST Tirs mer/mer, sol/mer, sol/air. Vols d'aéronefs télépilotes non habités. Activités Défense.	UNL SFC	Gestionnaire : CCMAR ATL ARMOR 124.725. <i>Activable H 24.</i> Activité connue de Brest ACC/FIC 125.50 134.2, Iroise APP 119.575, Landivisiau APP 122.4, Lanvéoc APP 120.6 et Quimper TWR 118.625. IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. A l'exclusion de la R195 Toulbroc'h lorsqu'elle est active.

R 156	AUVOURS Ballon captif	4300ft AMSL SFC	<p>Gestionnaire : (et demandeur du NOTAM) : Directeur des vols, SYDEREC, BA217 Brétigny. (Tél publié dans NOTAM d'activation) <i>Activable H24 par NOTAM.</i> Activité réelle connue de : Le Mans TWR et Nantes INFO.</p> <p>CAG/CAM tous types : contournement obligatoire sauf A/C SAR, sécurité publique et militaires sur PPR DV SYDEREC.</p> <p><i>Balisage diurne</i> : -du câble par fanions rouges fluorescents ts les 50m. -de l'aérostas par des feux à éclats de haute intensité (1 blanc, 1 rouge) <i>Balisage nocturne de l'aérostas</i> : -par feux à éclats (1 blanc, 1 rouge) -par projecteur DCA, faisceau de 1° d'ouverture et de couleur blanche.</p> <p><i>Détection/Identification</i> : Réflecteur radar et transpondeur 3/A et C (code détresse 7700 si rupture du câble).</p>
R 157	PIERRES-NOIRES Tirs mer/mer, sol/mer, sol/air. Vols d'aéronefs télépilotes non habités. Activités Défense.	UNL SFC	<p>Gestionnaire : CCMAR ATL ARMOR 124,725. <i>Activable : H 24.</i> Activité connue de Brest ACC/FIC 125,5 134,2 Iroise APP 135,825, Landivisiau APP 122,4 et Lanvéoc APP 120,6. IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité.</p>
R 158 A	Mirage 2000 NE Vols d'entraînement interception moyenne et basse altitude.	FL 115 5000ft ASFC	<p>Gestionnaire : RIESLING RADAR 119,700. <i>Activable : H 24.</i> Activité connue de RIESLING Radar 119,7 et Bâle INFO 135.850 IFR/VFR : sur autorisation de RIESLING RADAR. A l'exclusion de la LF-R 231 A du Valdahon lorsqu'elle est active.</p>
R 158 B		5000ft ASFC 1500ft ASFC	<p>Idem R 158 A</p> <p>A l'exclusion des LF- R45 S6 Maconnais Est et R 45 S7 Jura lorsqu'elles sont actives.</p>
R 161		3000ft ASFC SFC	<p>Gestionnaire : NIL. <i>Activable : H24.</i> IFR/VFR : autorisés par services ATS Limoges.</p>
R 162	COZES LEGE Vols essais réception	2500ft ASFC 1500ft ASFC	<p>Gestionnaire : BORDEAUX ESSAIS. <i>Activable Lun/Ven sauf JF : 0700/1600 (HIV + 1h).</i> IFR : sur autorisation. VFR : sur autorisation de Bordeaux ESSAIS 122.9. Activité connue de Bordeaux ESSAIS 122.9, Aquitaine APP/INFO 129.875/120.575.</p>
R 163 A	GROSTENQUIN POLYGONE Activité MIL spécifique	4000ft AMSL SFC	<p>Gestionnaire : POLYGONE INFO 130.675 ou 03.87.01.78.39</p> <p><i>Activable</i> : <i>Lun/Jeu sauf JF : 0700/2200</i> <i>Ven sauf JF : 0700/1600 (HIV : + 1h).</i> <i>O/T activable par NOTAM</i> Activité réelle connue de Polygone INFO ou RAI 130.675. IFR/VFR : autorisé après contact radio suivre instructions.</p>
R 163 B		4000ft AMSL 800ft ASFC	<p>A l'exception de la R163A et de la TMA 4 Lorraine. Idem R 163 A.</p>

R 164 A1	EPINAL - POLYGONE	6500ft AMSL SFC	Gestionnaire : POLYGONE INFO 130.275 ou 03.29.81.21.07
R 164 A2	Activité MIL spécifique	6500ft AMSL SFC	<i>Activable :</i> <i>Lun/Jeu sauf JF : 0700/2200</i> <i>Ven sauf JF : 0700/1600 (HIV: + 1h).</i> <i>O/T activable par NOTAM</i> Activité réelle connue de Polygone INFO ou RAI 130.275. IFR/VFR : autorisé après contact radio suivre instructions. A l'exclusion de la R 152 Alsace lorsqu'elle est active.
R 164 B		6500ft AMSL 500ft ASFC	A l'exclusion des zones R164 A1 et A2, R 45 N4, R152, R 207 et R 230 lorsqu'elles sont actives. Idem 164 A1
R 164 C		6200ft AMSL 500ft ASFC	Idem 164 A1
R 165	VIENNE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	4200ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0830/1000, Mar/Jeu : 0830/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 166 A	GIRONDE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2000ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Mar/Mer : 0830/1000, CS+30/2359</i> <i>Jeu : CS+30/2359</i> <i>Ven : 0830/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Activation réelle publiée par NOTAM. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA) ou par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins. Altitude max du tronçon : 2700ft AMSL.
R 166 B	PERIGORD Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2300ft ASFC SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Mar/Mer : 0830/1000, CS+30/2359</i> <i>Jeu : CS+30/2359</i> <i>Ven : 0830/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA) ou par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins. Altitude max du tronçon : 3900ft AMSL.
R 166 C	VEZERE Entraînement très grande vitesse à très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3000ft ASFC 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Mar/Mer : 0830/1000, CS+30/2359</i> <i>Jeu : CS+30/2359</i> <i>Ven : 0830/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA) ou par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins. Altitude max du tronçon : 5700ft AMSL.

R 167 A	MONTLUCON GUERET	FL 060 SFC	<i>Activable Lun/Ven sauf JF et durant le mois d'août, par NOTAM pendant HOR d'ouverture communs de l'APP Limoges et AFIS Montluçon.</i>
R 167 B	Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	FL 060 SFC	Activité réelle connue de Montluçon INFO 118.4 Limoges INFO 124.050 et Limoges APP 119.2. IFR/CAM contrôlée. VFR/CAMV : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activation demandée par utilisateur de la zone auprès de l'AFIS de Montluçon selon protocole.
R 168	TOUL DOMGERMAIN Activité MIL spécifique (1)	5000ft AMSL SFC	<i>Activable Lun/Ven sauf JF:0630/1500 HIV : +1h</i> Activité réelle connue de Ochey APP 127.25 IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. A l'exclusion de la LF-R92 Pagny lorsqu'elle est active. (1) Le pilote n'assure pas la prévention des abordages.
R 169	LARZAC Tirs canons, mortiers, explosifs, armes légères d'infanteries. Vols d'ACFT télé-pilotés non habités.	FL 245 SFC	Gestionnaire : NIL A l'exclusion de la R 589 lorsqu'elle est active. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Connaissance de la planification de l'activité : www.dircam.air.defense.gouv.fr, Tél vert : 0800.24.54.66 ou Officiers de tirs : 05.65.58.48.04. Activité réelle connue de Montpellier INFO 136.625/120.375.
R 173 A	FAYENCE Activité vélivole.	FL 195 FL 115	Gestionnaire : MARSEILLE ACC. <i>Activable de LS à CS selon protocole.</i> A l'exclusion de la partie interférant avec la R 138T lorsqu'elle est active. IFR/CAM I et T : contournement obligatoire pendant l'activité. VFR : <i>planeurs</i> : pénétration autorisée selon protocole. <i>Autres A/C</i> : pénétration après CTC radio obligatoire avec Marseille INFO 120.550. Veille radio obligatoire. CAM V : pénétration après CTC radio avec Marseille INFO 120.550 - veille radio obligatoire. Services rendus : information de vol et alerte. Activité connue de Marseille ACC/FIC, Nice INFO.
R 173 B		FL 235 FL 195	Gestionnaire : MARSEILLE ACC. <i>Activable de LS à CS selon protocole.</i> Réservée aux planeurs selon protocole. Veille radio obligatoire Marseille ACC 127.9. Services rendus : information de vol et alerte. IFR/CAM I et T : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Marseille ACC/FIC.
R 175 A	SUIPPES Tirs sol/sol, sol/air, air/sol. PJE. Vols d'ACFT télé-pilotés non habités. Lâchers de ballons sondes.	FL 195 SFC	<i>H 24.</i> RAI 118.625. Activité connue de Paris ACC 131.175 IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. A l'exclusion AWY R10
R 180 A	LURE Activité vélivole.	FL 220 FL 195	Gestionnaire : MARSEILLE UAC. <i>Activable de LS à CS selon protocole.</i> Réservée aux planeurs selon protocole. Veille radio obligatoire fréq. Marseille UAC. IFR/CAM A, B, C : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Marseille UAC 131.000
R 180 B		FL 280 FL 220	Gestionnaire : MARSEILLE UAC. <i>Activable de LS à CS selon protocole.</i> Réservée aux planeurs selon protocole. Veille radio obligatoire fréq. Marseille UAC. IFR/CAM A, B, C : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Marseille UAC 131.000

R 188	SAINT LUBIN DE LA HAYE Vols d'aéronefs télépilotes non habités	500ft ASFC SFC	Gestionnaire : EADS Responsable technique : 06.86.06.07.41. <i>Activable de LS àCS. Hors heures activité réelle D 227B.</i> Activité réelle connue par RAI Tél : 06.31.02.41.74. IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 190	NIMES Tirs sol/sol	FL 195 SFC	Gestionnaire : NIL. Officier de tir Tél : 04.66.02.50.46. <i>Activable H 24 au dessous du FL100 sauf Dim et JF.</i> Au-dessus du FL100 activité annoncée par NOTAM. IFR/CAM : Contournement obligatoire pendant activité réelle, sauf instruction du CTL. VFR : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle, sauf ACFT effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique après notification auprès du CTL (HOR ATC) ou de l'officier de tirs (hors HOR ATC) Activité réelle connue de : Garons TWR 123.2, Montpellier INFO 126.650, Marseille INFO 120.550 (si activation > FL100).
R 191 A	HERAULT EST Entraînements grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	1500ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, Activité réelle connue de : CIV ou AD voisins.
R 191 B	HERAULT SUD	2300ft AMSL 800ft ASFC	
R 191 C	HERAULT NORD	2500ft AMSL 800ft ASFC	
R 193 A	TARN EST	4400ft AMSL 800ft ASFC	
R 193 B	TARN	4200ft AMSL 800ft ASFC	
R 194	NORMANDIE Entraînements grande vitesse, très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2500ft AMSL 1000ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun/Mer/Ven : 0800/1000</i> <i>Mar/Jeu : 0800/1000 et CS/2359 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de Vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66, CIV Paris, APP Evreux.
R 195	TOULBROC'H Tirs sol/mer.	FL 135 SFC	Gestionnaire : CCMAR ATL ARMOR 124.725. <i>Activable du 01 octobre au 31 mai sauf JF :</i> <i>Lun au Ven : 0600/CS+30 (HIV+1h)</i> CAM/CAG : contournement obligatoire. Activation réelle connue de Brest ACC/FIC, Iroise APP/INFO, Landivisiau APP et Lanvéoc APP.

R 196 A1 EST	GAP Entraînement A/C des forces de l'aviation navale.	FL 155 3300ft ASFC	Gestionnaire : CCMAR MED A l'exclusion des zones R 221 A et B lorsqu'elles sont actives. <i>Activable par NOTAM du 01/01 au 30/06 et du 16/09 au 31/12 sauf : Mer 1000/CS et Sam, Dim, JF.</i> Ven liste 1 publié par SUP AIP à partir de 1000. Connaissance planif activité : www.dircam.air.defense.gouv.fr/dia , www.sia.aviation-civile.gouv.fr , Tél vert 0800.24.54.66. IFR/VFR/CAM I, T, V : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour : A/C participant aux exercices, A/C assurant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage et de sécurité publique, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone et après notification auprès du gestionnaire. Activation connue de Fanny 127.975/118.500, Marseille INFO 124.5/120.55, Nice INFO 120.850.
R 196 A1 OUEST			Idem R 196 A1 EST. Activation simultanée avec R196 A1 EST
R 196 A1 SUP		FL 195 FL 155	A l'exclusion des zones R221 A et B lorsqu'elles sont actives. Activation simultanée avec R196 A1 EST. Idem R196 A1 EST.
R 196 A2		FL 165 3300ft ASFC	Gestionnaire : CCMAR MED <i>Activable par NOTAM du 01/01 au 30/06 et du 16/09 au 31/12 sauf : Mer 1000/CS et Sam, Dim, JF.</i> Ven liste 1 publié par SUP AIP à partir de 1000. Connaissance planif activité : www.dircam.air.defense.gouv.fr/dia , www.sia.aviation-civile.gouv.fr , Tél vert 0800.24.54.66.
R 196 B (1)		FL 125 3300ft ASFC	
R 196 C EST	VALENSOLE	3300ft ASFC 500ft ASFC	
R 196 C OUEST (2)	Entraînement A/C des forces de l'aviation navale.		IFR/VFR/CAM I, T, V : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour : A/C participant aux exercices, A/C assurant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage et de sécurité publique, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone et après notification auprès du gestionnaire. Activation connue de Fanny 127.975/118.500, Marseille INFO 124.5/120.55 et Nice INFO 120.850. (1) activation connue de Fanny 127.975/118.500, Marseille INFO 124.5/120.55, Nice INFO 120.85 et Lyon INFO 135.2. (2) activation simultanée avec R196 C EST
R 196 C SUP (2)		8500ft AMSL 3300ft ASFC	
R 197	DABO Activités vélivoles.	6500ft AMSL 5000ft AMSL	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole.</i> IFR/CAM I, T, V : sur autorisation de Strasbourg APP 120.7 VFR : veille obligatoire de Strasbourg APP 120.7 Activité annoncée sur ATIS Strasbourg 126.925 et Strasbourg APP 120.7
R 198	DONON Activités vélivoles.		
R 199	NEUHOF Activités vélivoles.	4500ft AMSL 2500ft AMSL	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole.</i> IFR/CAM I, T, V : sur autorisation de Strasbourg APP 119.575. VFR : veille obligatoire de Strasbourg APP 119.575 Activité annoncée sur ATIS Strasbourg 126.925 et Strasbourg APP 119.575
R 201 A	PRECHACQ - NAVARRENX ISV-DSV (Infiltration et Dérive sous voile)	FL 115 SFC	<i>Activable par NOTAM : Lun/Ven sauf JF.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de Pyrénées INFO 126.525, Biarritz INFO 125.6.

R 201 B	OLORON ISV-DSV/TGH (Infiltration et Dérive sous voile à très grande hauteur)	FL 195 SFC	<i>Activable par NOTAM : Lun/Ven sauf JF.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de Pyrénées INFO 126.525, Biarritz INFO 125.6, Bordeaux CTL.
R 202 A	Camp de CAYLUS	FL 055 SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable H24 : Lun/Sam sauf JF.</i>
R 202 B	Tirs canons, mortiers, explosifs, armes légères d'infanteries. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 085 FL 055	IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Connaissance planification activité par NOTAM (www.sia.aviation-civile.gouv.fr) ou Tél vert : 0800.24.54.66 ou Officier de tir du camp de Caylus 05.63.24.65.72 Activité réelle connue de Toulouse INFO 121.250, Rodez INFO 133.725.
R 203 A	LA COURTINE Tirs d'explosifs et aux armes légères d'infanteries. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 105 SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable H24 : Lun/Sam sauf JF.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Connaissance planification activité par NOTAM (www.sia.aviation-civile.gouv.fr) ou Tél vert 0800.24.54.66 ou Officier de tir du camp de La Courtine : 05.55.83.67.00/65.18 Activité réelle connue de Limoges INFO 119.2, Bordeaux CTL (hors HOR ATS de Limoges).
R 203 B	LA COURTINE Tirs missiles et mortiers. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 155 SFC	Idem R 203 A. Activité réelle connue de Limoges INFO 119.2, Bordeaux CTL.
R 203 C	LA COURTINE Tirs mortiers et canons. Vols d'ACFT télépilotes non habités.	FL 195 SFC	Idem R 203 A. Activité réelle connue de Bordeaux CTL.
R 204 L1	SAUCATS Local NORD	4000ft AMSL 2000ft AMSL	Gestionnaire : AQUITAINE INFO. <i>H24. Activable selon protocole.</i>
R 204 L2	Activité véliplane.	4000ft AMSL 3000ft AMSL	IFR/CAM I, T : contournement obligatoire. VFR/CAM V : pénétration après contact radio avec Aquitaine INFO.
R 204 L3	SAUCATS Local SUD	4000ft AMSL 2000ft AMSL	Veille radio obligatoire. Services rendus : information de vol et alerte. Activité réelle connue sur l'ATIS de Bordeaux Mérignac 131.150.
R 204 L4	Activité véliplane.	4000ft AMSL 3000ft AMSL	
R 204 T1	SAUCATS Transit EST Activité véliplane.	5000ft AMSL 3000ft AMSL	Gestionnaire : AQUITAINE INFO. <i>H24. Activable selon protocole.</i> IFR/CAM I, T : contournement obligatoire. VFR/CAM V : pénétration après contact radio avec Aquitaine INFO.
R 204 T2	SAUCATS Transit CENTRE Activité véliplane.		Veille radio obligatoire. Services rendus : information de vol et alerte. Activité réelle connue de Aquitaine APP 129.875 et Aquitaine INFO 120.575.
R 204 T3	SAUCATS Transit OUEST Activité véliplane.		
R 204 T4	SAUCATS Transit SUD Activité véliplane.	FL 080 FL 065	

R 205	FORT D'ECROUVES Tirs Sol/Sol	2700ft AMSL SFC	<i>Mar sauf JF : Activable LS/CS.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité connue de Ochey APP 127.250, Bureau de garnison de Toul : 08.83.43.54.83.
R 206	COMMERCY Tirs Sol/Sol. Mise en oeuvre d'explosifs.	1650ft ASFC SFC	<i>Lun/Mar/Ven sauf JF : activable 0500/1500 - Jeu sauf JF : activable 0500/2200 (HIV+IH)</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité connue de : officier de tir 8ème RA : 03.29.46.73.24
R 207	RAMBERVILLERS Tirs Sol/Sol	1650ft ASFC SFC	<i>Lun/Mar/Ven sauf JF : activable LS/CS</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité connue de : officier de tir Régiment de Tirailleurs : 03.29.69.82.19.
R 208	REGRET Tirs Sol/Sol	2500ft ASFC SFC	<i>Lun/Mar/Mer : activable H24.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité connue de Etain APP 120.125, Bureau de garnison de Verdun : 03.29.73.54.61.
R 209 A	L'ARSOT Tirs Sol/Sol	1650ft ASFC SFC	<i>Activable par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité connue de officier de tir 35ème RI : 03.84.98.43.29 ou 43.37
R 209 B	PERCHES Tirs Sol/Sol	1650ft ASFC SFC	<i>Activable par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité connue de officier de tir 35ème RI : 03.84.98.43.29 ou 43.37
R 210	HAGNICOURT Tirs Sol/Sol. Mise en oeuvre d'explosifs.	1400ft ASFC SFC	<i>Lun/Ven sauf JF : activable de LS-30 à CS+30 hors activité de la R45 Nord.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire. Activité connue de 3ème régiment de Génie : 03.24.41.34.33 ou 34.12.
R 211	CHAPELLE SAINT-COLOMBAN Activités de vol libre	1000ft ASFC SFC	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Luxeuil APP 129.925.
R 212	MONT DE VANNES Activités de vol libre	500ft ASFC SFC	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Luxeuil APP 129.925.
R 215	VITRY-LE-FRANCOIS Activité TDP et desserte VFR de l'AD de Vitry-le-François (LFSK).	1000ft ASFC SFC	<i>LS-30 à CS+30 pendant l'activation de la CTR Saint-Dizier.</i> IFR/VFR/CAM A, B, C, V : contournement obligatoire pendant l'activité, sauf aéronefs au départ et à destination de l'AD Vitry-le-François. Activité connue de Saint-Dizier APP 134.775 ou 264.425.

R 216	NIERGNIES Activités de vol à vue.	3300ft AMSL 1500ft AMSL	<i>Activable LS-30 à CS+30 selon protocole dans la limite des horaires des EAC Cambrai.</i> VFR/CAM V : veille obligatoire de Cambrai APP 118.525. Activité connue de Albert TWR et Lille INFO.
R 217/1.1	ISTRES Activités spécifiques Défense. Vols d'essai. Vols d'aéronefs télépilotés non habités.	3500ft AMSL SFC	Gestionnaire : Centre de Contrôle Interdéfense Istres. A l'exclusion de la R 108 A lorsqu'elle est active. Espace commun avec la CTR Istres partie 1.1. <i>Activable H24.</i> IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact radio avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 217/1.2		2000ft ASFC SFC	Gestionnaire : Centre de Contrôle Interdéfense Istres (CCI Istres). Espace commun avec la CTR Istres partie 1.2. <i>Activable H24.</i> IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 217/2		2500ft AMSL SFC	Gestionnaire : Centre de Contrôle Interdéfense Istres (CCI Istres). Espace commun avec la CTR Istres partie 2. <i>Activable H24.</i> IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 217 /1	RHONE Activités spécifiques Défense. Vols d'essai. Vols d'aéronefs télépilotés non habités.	FL 195 3500ft AMSL	Gestionnaire : CCI Istres. <i>Activable H24.</i> A l'exclusion des R 108A et A/E lorsqu'elles sont actives et de la TMA Provence parties 4.2 et 5.2. Plafond FL055 dans les limites latérales de l'AWY G6. Espace commun avec la CTA Rhône partie 1. IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact radio avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 217 / 2		FL 195 2000ft AMSL	Gestionnaire : CCI Istres <i>Activable H24.</i> A l'exclusion des R 217/1, R 217/3 et R 217/3.1 lorsqu'elles sont actives. Plafond FL055 dans les limites latérales de l'AWY G6. Espace commun avec la CTA Rhône partie 2. IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact radio avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 217 / 3		FL 195 3500ft AMSL	Gestionnaire : CCI Istres <i>Activable H24.</i> A l'exclusion de la R 190 Nîmes lorsqu'elle est active. Plafond FL055 dans les limites latérales de l'AWY G6. Espace commun avec la CTA Rhône partie 3. IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.

R 217 /3.1	RHONE Activités spécifiques Défense. Vols d'essai. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	3500ft AMSL 2500ft AMSL	Gestionnaire : CCI Istres <i>Activable H24.</i> A l'exclusion de la R 190 Nîmes lorsqu'elle est active. Espace commun avec la CTA Rhône partie 3.1. IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 217 / 4		FL 195 FL 065	Gestionnaire : CCI Istres <i>Activable H24.</i> Espace commun avec la CTA Rhône partie 4. IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du contrôle. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 217 / 5		FL 195 FL 145	Gestionnaire : CCI Istres <i>Activable H24.</i> Espace commun avec la CTA Rhone partie 5. IFR : suivre instructions du CTL. VFR : pénétration autorisée après contact avec Rhône INFO 127.925. Suivre les instructions du CTL. Activation réelle connue de Rhône INFO 127.925.
R 219	SAINT CLAUDE SUD Transit de planeurs.	FL 085 FL 075	Gestionnaire : GENÈVE ACC. <i>Activable de LS à CS selon protocole.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité connue de Genève Delta 119.175
R 220 A	CHAMBARAN Tirs Sol/Sol. Vols d'aéronefs télépilotes non habités.	FL 075 SFC	Gestionnaire : Camp de CHAMBARAN. <i>Du 01/05 au 30/11 activable H24 du Lun au Sam. Du 01/12 au 30/04 activable H24 du Lun au Ven.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant activité. Connaissance activité : officier de tir 04.74.54.17.08. Activité réelle connue de : Grenoble TWR (\leq 2800ft AMSL), Lyon INFO ($>$ 2800ft AMSL)
R 220 B		FL 095 FL 075	Gestionnaire : Camp de CHAMBARAN. <i>Du 01/05 au 30/11 activable par NOTAM du Lun au Sam. Du 01/12 au 30/04 activable par NOTAM du Lun au Ven.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant activité. Connaissance activité : officier de tir 04.74.54.17.08. Acti.réelle connue de Lyon INFO ($>$ 2800ft AMSL)
R 221 A	ROCHILLES Tirs Sol/Sol	FL 240 SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM / contournement obligatoire pendant activité. Connaissance de la planification de l'activité Officier de tir : 04.76.73.43.40. Activation réelle connue de : Marseille UAC/ACC/FIC, Lyon APP.
R 221 B			Gestionnaire : NIL <i>Activable HN par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM / contournement obligatoire pendant activité. Connaissance de la planification de l'activité Officier de tir : 04.76.73.43.40. Activation réelle connue de : Marseille UAC/ACC/FIC, Lyon APP.

R 222 A	GALIBIER Tirs Sol/Sol	FL230 SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM / contournement obligatoire pendant activité. Connaissance de la planification de l'activité Officier de tir : 04.76.73.43.40. Activation réelle connue de : Marseille UAC/ACC/FIC, Lyon APP.
R 222 B			Gestionnaire : NIL <i>Activable HN par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM / contournement obligatoire pendant activité. Connaissance de la planification de l'activité Officier de tir : 04.76.73.43.40. Activation réelle connue de : Marseille UAC/ACC/FIC, Lyon APP.
R 222 C	GALIBIER Tirs Sol/Sol	FL 230 SFC	Gestionnaire : NIL <i>Activable par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM / contournement obligatoire pendant activité. Connaissance de la planification de l'activité Officier de tir : 04.76.73.43.40. Activation réelle connue de : Marseille UAC/ACC/FIC, Lyon APP
R 223	CASTA Tirs Sol/Sol	FL 080 SFC	Gestionnaire : NIL <i>SFC/FL060 :</i> <i>du 16/09 au 14/06 : activable du Lun LS-30 au Sam 1200 sauf JF.</i> <i>Du 15/06 au 15/09 : activable du Lun au Ven de LS-30 à 2200 et Sam de LS-30 à 1200 sauf JF.</i> <i>Au dessus FL060 activable par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM / contournement obligatoire pendant activité. Connaissance de l'activité : 2ème REP : 04.95.60.92.70. Activation réelle connue de Bastia APP/TWR.
R 224	SAINT GALMIER Circulation d'AD	1800ft AMSL SFC	Gestionnaire : NIL <i>0700/1800 (HIV+1HR)</i> IFR : contournement obligatoire. VFR/CAM V : pénétration sans restriction.
R 225	NICE Circulation HEL et ACFT en travail aérien	500ft AMSL SFC	Gestionnaire : NICE TWR <i>Activable H24.</i> IFR : contournement obligatoire. VFR/CAM V : <i>HJ</i> : pénétration sur autorisation pour les HEL et ACFT en travail aérien. Suivre les instructions du CTL. Autres ACFT : contournement obligatoire. <i>HN</i> : pénétration sur autorisation pour les HEL multi-moteurs. Suivre les instructions du CTL. Autres ACFT : contournement obligatoire. Activation annoncée sur ATIS Nice. Activité réelle connue de Nice TWR.
R 228A	BITCHE Tirs sol/sol, Parachutages, Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités.	6500ft AMSL SFC	<i>Activable H24 du Lun 0000 au Sam 1000 sauf JF (HIV+1h)</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activité réelle connue de : - Strasbourg APP 120.7 - Officier de tir du camp : 03 87 06 33 91
R 228 B	Tirs sol/sol	FL 165 6500ft AMSL	<i>Activable par NOTAM du Lun 0000 au Sam 1000 sauf JF (HIV+1h)</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activité réelle connue de : - Strasbourg APP 120.7 - Officier de tir du camp : 03.87.06.33.91

R 229 A	WAVRILLE Tirs sol/sol	FL 055 SFC	<i>Lun/Ven sauf JF : activable H24</i> <i>Sam : activable par NOTAM</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activité réelle connue de : - Etain APP 120.125 et RAI - Bureau de garnison de Verdun : 03.29.73.54.61
R 229 B		FL 100 FL 055	<i>Lun/Ven sauf JF : activable H24.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activité réelle connue de : - Etain APP 120.125 et RAI - Bureau de garnison de Verdun : 03.29.73.54.61
R 230	BACCARAT Tirs sol/sol	3700ft AMSL SFC	<i>Lun/Jeu : activable SR/SS</i> <i>Mar/Mer/Jeu : SS/2400 (HIV+1h). Activable par NOTAM.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activité réelle connue de : - Polygone INFO 130.275 - Officier de tir 53ème RT : 03.83.77.63.51 ou perm 63.46. - Officier de tir garnison : 03.83.77.63.85
R 231 A	VALDAHON Tirs sol/sol, Parachutages, Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités	FL 115 SFC	<i>Activable H24 sauf Dim et JF.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activité réelle connue de : - Bâle INFO 135.850 - Officier de tir 13ème RG : 03.81.26.74.03 ou 73.20
R 231 B	Tirs sol/sol Parachutages	FL 165 FL 115	<i>Activable H24 sauf Dim et JF.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle. Activité réelle connue de : - Bâle INFO 135.850 - Officier de tir 13ème RG : 03.81.26.74.03 ou 73.20
R 239	LA TOUR RONDE Tirs sol/sol	FL 065 SFC	<i>Activable H24 par NOTAM.</i> CAG/CAM : contournement obligatoire pendant activité. Activation connue de Marseille INFO 120.550 et Gap INFO 119.1 (HOR ATS).
R 240 A	LALOUBERE Activité vélivole	4500ft AMSL 2500ft AMSL	Gestionnaire : APP LOURDES <i>Activable LS/CS selon protocole.</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour l'activité de parachutage et les ACFT à l'arrivée et au départ de Tarbes Laloubère. Activité réelle connue de Lourdes ATIS 125.950, Lourdes TWR 119.050, Lourdes INFO 120.3, Lourdes APP 120.3, Pyrénées INFO 126.525.
R 240 B			Gestionnaire : APP LOURDES <i>Activable LS/CS selon protocole.</i> IFR/VFR/CAM : sur autorisation de Lourdes APP 120.3. Activité réelle connue de Lourdes ATIS 125.950, Lourdes TWR 119.050, Lourdes INFO 120.3, Lourdes APP 120.3, Pyrénées INFO 126.525.
R 241	LAON COUVRON Tirs sol/sol, Vols d'aéronefs télé-pilotés non habités	1800ft AMSL SFC	Gestionnaire : 1er RAMa <i>Mar/Mer/Jeu sauf JF : 0400/2300 (HIV+1h).</i> Contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de : - BOI 1er RAMa : 03.23.29.74.87 ou 88.

R 242	ARCOMPS Pyrotechnie	800 ft ASFC SFC	Gestionnaire : Mr SAUVESTRE Tél : 06.80.40.43.97. <i>HOR activité : 0700/1600 (HIV+1h)</i> Activité réelle connue de Avord TWR pendant HOR ATS sur 119.7 et de SIV Limoges 124.050. IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 243	LA FERTE SAINT- AUBIN Tirs de mortiers inertes.	FL 065 SFC	Gestionnaire : Société TDA Armements SAS Tél : 02.38.51.63.63/63.80. <i>HOR activité : Lun/Ven sauf JF : 0600/1500 (HIV+1h).</i> Contournement obligatoire. Activité réelle annoncée sur Bricy APP ou Seine INFO.
R 245	FONTEVRAUD Tirs sol/sol, Tirs air/ sol, mise en oeuvre d'explosifs, vols d'ACFT télépilo- tés non habités, activités hélicoptères d'aérocordage et d'hélicoptage.	FL 090 SFC	Gestionnaire : EMS - camp de Fontevraud Tél : 02.41.83.82.31 - 02.41.83.82.04 <i>Activable H24</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de SIV Nantes 124.250 et SIV Poitiers 124.0.
R 246	CASTRES MAZAMET Tirs sol/sol (mortiers)	5300ft AMSL SFC	Gestionnaire : 8ème RPIMA 05.63.62.55.90 <i>H24.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. CAM : sur autorisation du gestionnaire. Activité réelle connue de Castres INFO 118.5, Toulouse INFO 121.250.
R 247	CAMP DE SOUGE Tirs explosifs Tirs sol/sol vols d'aéronefs télépi- lotés non habités.	3500ft AMSL SFC	Gestionnaire : 503ème régiment du train Tél : 05.56.68.40.45 <i>H24. Activable par NOTAM entre 2000 ft et 3500 ft.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. CAM : sur autorisation du gestionnaire. Activité réelle connue de Mérignac TWR 118.3, Aquitaine INFO 120.575, ATIS 131.150 selon protocole.
R 248	TARNOS Tirs sol/sol	1500ft AMSL SFC	Gestionnaire : 1ème RPIMA 05.59.55.54.32 <i>Activable du 16/09 au 30/06 Lun-Ven sauf JF de 0400 à 1400 (HIV+1h) et du 01/07 au 15/09 les Jeu sauf JF de 0400 à 0800.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. CAM : sur autorisation du gestionnaire. Activité réelle connue de Biarritz INFO 125.6, Biarritz TWR 118.7 selon protocole.
R 249	CAMP DE BUSSAC Tirs sol/sol	3000ft AMSL SFC	Gestionnaire : 515ème RT : 05.45.64.86.36 <i>Activité annoncée par NOTAM.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. CAM : sur autorisation du gestionnaire. Activité réelle connue de Aquitaine INFO 120.575

R 250	CAMP D'AVON BRIOUX Tirs sol/sol	2000ft AMSL SFC	Gestionnaire : école nationale des sous-officiers d'active : 05.49.76.82.49. <i>Activité annoncée par NOTAM.</i> IFR/VFR : contournement obligatoire pendant l'activité. CAM : sur autorisation du gestionnaire. Activité réelle connue de Poitiers INFO 124.0.
R 251	SAINT ASTIER Mission d'entraînement d'appui aérien par hélicoptère de la Gendarmerie nationale. Tirs d'explosifs et d'artifices lacrymogènes.	2500ft AMSL SFC	Gestionnaire : groupe des Formations Aériennes de la Gendarmerie Sud Ouest : 05.55.48.08.08. <i>Activable par NOTAM sauf Sam, Dim et JF.</i> Contournement obligatoire pendant l'activité. Activité réelle connue de SIV 1 Aquitaine 120.575. A l'exclusion des R 166 A Gironde et R 166 B Périgord lorsqu'elles sont actives.
R 321	SAINT DIZIER Entraînement au combat. Activités Défense spécifiques.	FL 195 FL 115	Gestionnaire : CDC DRACHENBRONN. <i>Activable H24.</i> Activité connue de Reims CTL 128.3, Paris CTL 136.750, Ochey APP 127.250, St Dizier APP 134.775, Strasbourg INFO 134.575. VFR : contournement obligatoire. IFR : sur autorisation, suivre instructions de l'ACC/APP. A l'exclusion des zones R 175A Suippes et R 6 B, C et D lorsqu'elles sont actives. Cette zone se superpose à la LTA France.
R 322 R 323	Se reporter à la rubrique " zones gérables par la CNGE"		
R 574 A	AUVOURS Tirs sol/sol (dont mortiers)	FL 055 SFC	Gestionnaire : 2ème RIMA AUVOURS. Tél : 02.43.54.62.38 Fax : 02.43.54.62.67. <i>Activable Lun/Dim : 0600/2200 (HIV+1h)</i> CAM/CAG : contournement obligatoire sauf ACFT SAR et sécurité publique après accord gestionnaire. Activation réelle connue de RAI : 02.43.54.62.38 en HNO, Nantes INFO, Le Mans TWR. A l'exclusion de la R 156 AUVOURS lorsqu'elle est active.
R 574 B	AUVOURS Tirs sol/sol (dont mortiers)	FL 075 FL 055	Gestionnaire et demandeur du NOTAM : 2ème RIMA AUVOURS Tél : 02.43.54.62.38 Fax : 02.43.54.62.67. <i>Activité annoncée par NOTAM.</i> Activité possible uniquement après accord Subdivision Contrôle Nantes. CAM/CAG : contournement obligatoire sauf ACFT SAR et sécurité publique après accord gestionnaire. Activation réelle connue de RAI : 02.43.54.62.38 en HNO, Nantes INFO, Le Mans TWR.
R 589 A	LOT Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assume pas la prévention des collisions.	6000ft AMSL SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.

R 589 B	LOT Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	4700ft AMSL SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 590 A	MENDE SUD Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	6400ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 590 B	MENDE NORD Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	5800ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 591	ALLIER Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	6600ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 592	CANTAL Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	6400ft AMSL SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 593 A	LES PUY Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	5700ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Activation réelle publiée par NOTAM. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.

R 593 B	LES PUYS Entraînement très grande vitesse très basse altitude. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	7800ft AMSL 800ft ASFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Lun : 0800/1000 - Mar/Mer/Jeu : 0800/1000 et CS+30/2300 - Ven : 0800/1000 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 594 A	LANDES OUEST Vols d'HEL de l'ALAT. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	2800ft AMSL SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Mar : CS+30/2359</i> <i>Mer/Jeu : 0000/LS-30 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0000/LS-30 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 594 B	LANDES EST Vols d'HEL de l'ALAT. Le pilote n'assure pas la prévention des collisions.	3000ft AMSL SFC	Gestionnaire : CDPGE Athis-Mons. <i>Sauf JF.</i> <i>Mar : CS+30/2359</i> <i>Mer/Jeu : 0000/LS-30 et CS+30/2359</i> <i>Ven : 0000/LS-30 (HIV+1h)</i> Contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation. Connaissance des créneaux d'activation par INTERNET : sia.aviation-civile.gouv.fr (rubrique Préparation de vol/Cartes AZBA), par Tél vert 0800.24.54.66. Activité réelle connue de CIV ou AD voisins.
R 597	ST JEAN DE LINIERES Tirs de destruction par explosifs.	2000ft AMSL SFC	Gestionnaire : ESAG - DGF/cellule programme. Tél : 02.41.24.83.31 ou 02.41.24.86.60. <i>Activable Lun/Ven : 0500/1800 (HIV+1h).</i> CAM/CAG : contournement obligatoire sauf ACFT SAR et sécurité publique après accord gestionnaire. Activation réelle connue de : RAI en HNO : 02.41.24.83.31 ou 02.41.24.86.60 et Nantes INFO.
R 1000	NORD ALSACE Activité d'aéromodélisme. Vols libres et radio-commandés.	1000ft ASFC SFC	<i>Activable LS/CS.</i> CAG/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité.
R 1004	CHENOVE Activité d'aéromodélisme en vol radiocommandé selon protocole	1000ft ASFC SFC	<i>Activable : Ven : 1300/CS (HIV+1h)</i> <i>Sam/Dim/JF : LS/CS</i> IFR/VFR/CAM : contournement obligatoire pendant l'activité. Information des usagers : Bâle INFO 135.850, Dijon APP 129.025.
R 1250	POURRIERES Activité d'aéromodélisme. Vols d'aéronefs non habités évoluant en vue directe de leurs opérateurs.	2500ft AMSL SFC	<i>Activable HJ selon protocole.</i> A l'exclusion des zones R 95 A et D 155 lorsqu'elles sont actives. CAG/CAM : contournement obligatoire pendant activité. Activité connue de : -Le Luc APP (R 95 A active) -Marseille INFO Sud (R 95 A inactive)
R 1274	BANNE D'ORDANCHE AEM, planeurs de grande taille (3 à 7 m d'envergure)	3300ft ASFC SFC	<i>HOR : HJ.</i> CAM/CAG : contournement obligatoire.

R 3100 A	BEYNES Activité véliplane restreinte	3500ft AMSL 2500ft AMSL	Gestionnaire : ORLY APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : De Gaulle APP, Orly APP, Villacoublay APP. Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère.
R 3100 B		4500ft AMSL 2500ft AMSL	
R 3100 C		4500ft AMSL 3500ft AMSL	
R 3100 D		FL 055 3500ft AMSL	
R 3100 E		FL 055 4500ft AMSL	
R 3100 F		FL 055 3500ft AMSL	
R 3100 G		FL 055 4500ft AMSL	
R 3100 H		4500ft AMSL 3500ft AMSL	
R 3100 J		3500ft AMSL 2500ft AMSL	
R 3100 K		FL 055 4500ft AMSL	
R 3100 L		FL 055 4500ft AMSL	
R 3100 M		FL 055 4500ft AMSL	
R 3101 A	BUNO Activité véliplane restreinte	FL 055 4500ft AMSL	Gestionnaire : ORLY APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : Orly APP, Villacoublay APP. Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère.
R 3101 B		FL 055 3500ft AMSL	
R 3101 C		4500ft AMSL 3500ft AMSL	
R 3101 D		4500ft AMSL 3500ft AMSL	
	Activité véliplane restreinte. Activité de voltige restreinte.		

R 3102 A	COMPIEGNE Activité vélivole restreinte	4500ft AMSL 1200ft AMSL	Gestionnaire : DE GAULLE APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : De Gaulle APP. Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère. Active dans la portion interférant avec la TMA 1 CREIL uniquement lorsque cette dernière est active.
R 3102 B		4500ft AMSL 2500ft AMSL	Gestionnaire : DE GAULLE APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : De Gaulle APP.
R 3102 C		FL 075 2500ft AMSL	Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère.
R 3102 D		FL 075 FL 065	
R 3102 E		FL 075 4500ft AMSL	
R 3102 F		3000ft AMSL 1200ft AMSL	
R 3102 V		FL 065 2500ft AMSL	Gestionnaire : DE GAULLE APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : De Gaulle APP. Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère. ➔ A l'exclusion des portions interférentes des zones R 3102 A, B, C et F lorsqu'elles sont actives.
R 3102 W		2500ft AMSL 1200ft AMSL	Gestionnaire : DE GAULLE APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : De Gaulle APP. Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère. ➔ A l'exclusion des portions interférentes des zones R 3102 A et F lorsqu'elles sont actives.

R 3103 A	COULOMMIERS Activité véliplane restreinte	3500ft AMSL 1500ft AMSL	Gestionnaire : ORLY APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : Orly APP, De Gaulle APP. Pendant l'activation de la zone : IFR/CAM : contournement obligatoire. VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère.	
R3103 B		3500ft AMSL 2500ft AMSL		
R 3103 C		4500ft AMSL 3500ft AMSL		
R 3103 D		FL 055 3500ft AMSL		
R 3103 E		FL 055 4500ft AMSL		
R 3103 F		3500ft AMSL 1500ft AMSL		
R 3103 G		3500ft AMSL 2500ft AMSL		
R 3103 H		4500ft AMSL 2500ft AMSL		
R 3103 J		4500ft AMSL 3500ft AMSL		
R 3103 K		FL 055 3500ft AMSL		
R 3103 L		FL 055 4500ft AMSL		
R 3103 M		FL 065 3500ft AMSL		
R 3103 N		FL 065 4500ft AMSL		
R 3103 P		FL 055 4500ft AMSL		
R 3104 A	MANTES Activité véliplane restreinte.	4500ft AMSL 3500ft AMSL	Gestionnaire : DE GAULLE APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : De Gaulle APP, Orly APP, Villacoublay APP. Pendant l'activation de la zone : IFR/CAM : contournement obligatoire. VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère. → A l'exclusion des zones R 3004 C, E, F, H et I lorsqu'elles sont actives.	
R 3104 B		FL 055 3500ft AMSL		
R 3104 C		4500ft AMSL 2500ft AMSL		
R 3104 D		FL 055 3500ft AMSL		
R 3104 E		FL 065 4500ft AMSL		
R 3104 F		4500ft AMSL 3500ft AMSL		
R 3104 G		4500ft AMSL 3500ft AMSL		
R 3104 H		FL 055 4500ft AMSL		
R 3104 J		FL 065 4500ft AMSL		
R 3104 K		FL 055 4500ft AMSL		
R 3104 V		FL 065 3500ft AMSL		Idem R 3104 A → A l'exclusion des portions interférentes des zones R 3104 A, D et G MANTES lorsqu'elles sont actives.

R 3105 A	SOISSONS Activité véliplane restreinte.	FL 055 3500ft AMSL	Gestionnaire : DE GAULLE APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : De Gaulle APP. Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère.
R 3105 B		FL 055 4500ft AMSL	Idem R 3105 A. ➔ A l'exclusion de la zone R 3102 E lorsqu'elle est active.
R 3105 C		4500ft AMSL 3500ft AMSL	Idem R 3105 A
R 3105 D		FL 055 3500ft AMSL	Idem R 3105 A. ➔ A l'exclusion de la zone R 3103 K lorsqu'elle est active.
R 3105 E		FL 055 4500ft AMSL	Idem R 3105 A. ➔ A l'exclusion de la zone R 3102 E lorsqu'elle est active.
R 3105 F		FL 065 4500ft AMSL	Idem R 3105 A. ➔ A l'exclusion des zones R 3102 E et R 3103 N lorsqu'elles sont actives.
R 3106 A	BAILLEAU Activité véliplane restreinte.	FL 065 4500ft AMSL	Gestionnaire : ORLY APP. <i>Activable LS-30/CS+30 et selon modalité protocolaire.</i> Activité connue de : Orly APP et Villacoublay APP.
R 3106 B		FL 065 3500ft AMSL	Pendant l'activation de la zone : -IFR/CAM : contournement obligatoire. -VFR : pénétration strictement réservée aux pilotes des aéroclubs signataires d'un protocole avec l'organisme gestionnaire et à leurs invités dûment instruits. Cette zone se substitue aux portions de l'espace aérien de classe A avec lesquelles elle interfère.
R 3106 C		4500ft AMSL 3500ft AMSL	
R 3106 D	Activité véliplane restreinte. Activité de voltige restreinte.	4500ft AMSL 3500ft AMSL	

ZONES REGLEMENTEES TEMPORAIRES

NR	LIEU	LIMITES VERTICALES	OBSERVATIONS
ZRT 1	LYON	5000ft AMSL SFC	H24. Pénétration interdite à tout vol VFR. Limitation à ces mesures de sûreté : Cette interdiction ne concerne pas les missions de service public suivantes : Défense, Intérieur, Police, Douane, Protection Civile, Evacuations sanitaires. ➔ Les demandes d'exemption à ces mesures doivent être présentées préalablement auprès des services de l'Aviation Civile : 04.72.22.56.76.
ZRT 2	MARSEILLE	5000ft AMSL SFC	Idem ZRT 1. ➔ Les demandes d'exemption à ces mesures doivent être présentées préalablement auprès des services de l'Aviation Civile : 04.42.31.14.73 ou 04.42.31.14.74
ZRT 3	CASTRES	3000ft AMSL SFC	H24. Gestionnaire : NIL Pénétration après contact radio préalable. IFR/VFR/CAM : contact radio obligatoire avec Castres INFO ou A/A en l'absence AFIS 118.500.
ZRT 4	SAN SEBASTIAN	2000ft AMSL SFC	H24. Vols IFR/VFR/CAM contrôlés et non contrôlés : sur autorisation de San Sébastian TWR 119.850
ZRT 5	TOUSSUS LE NOBLE	1500ft AMSL SFC	HOR ATS Toussus annoncés par NOTAM dans le créneau 0400/2030 (HIV+1h) Pénétration sur autorisation de Toussus TWR. Réservée aux ACFT au départ ou à destination de l'AD Toussus-Le-Noble, sauf autorisation particulière accordée par Toussus TWR. Transpondeur mode 3/A obligatoire.
ZRT 7	TOULOUSE FRANCAZAL	1500ft AMSL SFC	HOR AFIS Francazal. Pénétration réservée aux aéronefs au départ et à destination de Toulouse Francazal possédant une autorisation de l'exploitant d'AD. ☎ 05.33.07.48.84 ou 06.85.75.02.15. Contact radio obligatoire. Contournement obligatoire pour tous les autres aéronefs sauf pour missions de sauvetage, assistance, police ou douane.